

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
24 OCTOBRE 2022**

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix heures trente, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORQUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, FROMET, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, MERCIER, PAOLETTI, PELTIER, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

Mme DUBÉ à M. THORIN.

Assistaient à la séance :

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme DOUCET

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 20 juin 2022.....	3
2. Orientations budgétaires pour 2023	4
3. Développement durable – Rapport annuel de la situation départementale et bilan de la politique achats durables	15
4. Solidarités.....	17
5. Collèges, infrastructures, aménagement rural et environnement, et aérodrome de Blois-Le Breuil.....	19
6. Le fonctionnement des collèges et les actions menées en faveur de l'éducation et de la jeunesse.....	21
7. Culture, jeunesse, lecture publique et sports	22
8. Le personnel.....	24
9. Situation financière des AP/CP et des AE/CP – Seconde décision modificative 2022	26
10. Synthèse financière seconde décision modificative 2022.....	27

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Chers collègues, merci de reprendre place, nous allons démarrer cette session qui est consacrée aux orientations budgétaires 2023 et à la décision budgétaire modificative n° 2. Nous aurons également dix dossiers en étude. Je tiens à saluer la présence du colonel Magny et du colonel Robert. Bonjour messieurs.

Avant de commencer, je vous fais part d'une double récompense : une récompense pour le Conseil départemental de Loir-et-Cher « Prix de l'innovation 2022 » qui a été attribuée par l'Afigese sur l'évaluation des politiques publiques. Le DGS va vous en dire un mot.

Cyrille BONVILLAIN, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Oui, merci beaucoup Monsieur le président. Cette démarche s'intègre dans le Livre blanc pour la bonne gestion de la collectivité qui vous a été présenté ici même en décembre 2021. Nous avons mis l'accent plus fortement sur l'évaluation des politiques publiques au cours de cette année 2022. Nous avons donc candidaté et présenté cette innovation à l'AFIGESE qui est l'Association française des directeurs financiers et du contrôle de gestion en collectivités locales. Ils ont reconnu dans notre initiative une innovation intéressante et transposable à d'autres collectivités. Dans le cadre de cette démarche de la Semaine de l'évaluation des politiques publiques, nous avons sensibilisé plusieurs centaines d'agents de notre collectivité à cette problématique. Depuis l'obtention de ce prix, le président Philippe GOUET a présidé un Copil de l'évaluation de nos politiques publiques pour arrêter une programmation d'analyses à mener dans les années qui viennent et, chaque année, ce Copil se réunira pour donner une suite.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES. Deuxième récompense avec le « D d'or ». Ce n'est pas un César, ce « D d'or » est attribué par le Journal des départements. Une trentaine de départements ont été récompensés pour leurs actions ou des innovations ou des dossiers très porteurs actuellement. Le département de Loir-et-Cher a reçu ce « D d'or » pour son plan « Le 41 en bonne santé ». Je vous ai tous associés à ce projet au moment de la remise de cette récompense en spécifiant que ce plan « Le 41 en bonne santé » avait été porté et soutenu par l'ensemble des élus de notre assemblée.

Un pouvoir pour cette session, j'ai oublié de le dire tout à l'heure pour la CP. Angélique Dubé a donné un pouvoir à Christophe Thorin, il est donc renouvelé pour la session.

Notre secrétaire de séance sera Florence Doucet. Merci Florence.

1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 20 juin 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Dans un premier temps, nous devons approuver le procès-verbal du conseil départemental du 20 juin 2022, dont vous avez eu le compte rendu précis. Je vous demande donc d'approuver, ou de m'indiquer si vous avez une objection ou une remarque sur ce procès-verbal. Pas de remarque ? Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Un vœu a été déposé sur table, il a été remis en temps et en heure. Il sera énoncé par ses auteurs, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui. Il sera présenté et voté en fin de session.

Mes chers collègues, l'incertitude du contexte socio-économique mondial pour 2023 complique singulièrement notre budget 2023. Trois éléments viennent perturber les prévisions économiques : les conséquences de la guerre en Ukraine avec l'inflation sur l'énergie et l'alimentation, des perspectives inquiétantes pour la croissance, des inquiétudes sur les finances et les politiques publiques. Les prix de l'énergie ont flambé après la récession due à la pandémie de la Covid-19, puis au moment de la guerre en Ukraine à partir du début de l'année 2022. Les tensions sur les marchés – augmentation de l'électricité, du gaz, du pétrole –, impactent considérablement les collectivités territoriales. Le conseil départemental de Loir-et-Cher a assumé en 2022 de lourdes augmentations aboutissant à une facture énergétique totale de 2,46 millions d'euros, soit plus 65 %. Nous prévoyons pour 2023, par rapport à ces

65 %, une augmentation supplémentaire de 5 % sur les coûts de l'énergie. L'augmentation des prix alimentaires liée aux aléas climatiques et à la crise géopolitique à plus de 7,9 % sur un an crée des tensions budgétaires. Néanmoins, le conseil départemental de Loir-et-Cher fait le choix de maintenir les tarifs de la restauration scolaire de nos collèves pour épargner les familles. Dans le même temps, nous augmenterons les moyens d'achat des collèves pour préserver la qualité des services et des repas servis. Je vous rappelle que nous servons 1 300 000 repas par an. Je souhaite que l'on maintienne, et nous le souhaitons tous, des circuits de proximité et des produits de qualité pour la cuisine et pour la restauration de nos collégiens.

Sur les perspectives inquiétantes pour la croissance, les dernières prévisions de croissance du fonds monétaire international sont pessimistes. Il prévoit en 2023 une croissance de seulement 2,7 % au niveau mondial, tout en indiquant qu'une économie sur trois est déjà en récession. La croissance ralentira aux États-Unis selon les experts : 1,6 % en 2022 et des perspectives de 1 % pour 2023. Pour la zone euro, les perspectives sont tout juste positives avec 0,5 % l'an prochain. L'Allemagne et l'Italie seraient en négatif, tandis que la croissance de la France serait tout juste positive avec 1 % en prévision. Un problème vient s'ajouter avec les difficultés de la Chine : crise du logement ; crise également du chômage sur les moins de 24 ans ; impacts négatifs de la politique « zéro Covid ». Il existe également une crainte de risque systémique sur les marchés boursiers.

Le spectre d'une crise socio-économique n'est également pas à écarter. On assiste au retour des défaillances d'entreprises et des plans sociaux.

Cette situation aura évidemment des impacts sur notre collectivité. La diminution prévisible de nos ressources, liée de manière principale à la dynamique de la TVA et à l'augmentation des bénéficiaires du RSA sont des facteurs d'inquiétude. Les inquiétudes croissantes sur les finances et politiques publiques : l'État est surendetté et continuera à s'endetter en 2023 dans un contexte de forte augmentation des taux d'intérêt que nous subissons tous. Le montant de la dette publique s'établit à plus de 2 900 milliards d'euros mi-2022. Il faut arrêter de prétendre que les collectivités territoriales sont une cause de l'endettement public : elles ne représentent que 10 % et cet endettement accompagne le développement de nos territoires contrairement à celui de l'État qui s'endette pour financer une grande part de ses charges de fonctionnement. Le conseil départemental de Loir-et-Cher poursuit sa stratégie d'investissement à un niveau annuel de 60 millions d'euros en réalisation afin de doter notre territoire des infrastructures performantes et économes en énergie dont il a besoin. Le département a réussi à négocier au mieux ses volumes d'emprunt début 2022 avant le relèvement des taux d'intérêt. Une préoccupation sérieuse reste la disparition complète de l'autonomie financière des départements dans un contexte de nécessaire augmentation des dépenses de fonctionnement. Deux recettes posent question en plus de la disparition de la CVAE au 1^{er} janvier 2023, qui sera compensée par une part de la TVA. L'ex-taxe foncière est désormais compensée par une fraction de TVA. Pour le moment, elle est dynamique, mais qu'en sera-t-il en période de récession ou de crise économique qui ralentira mécaniquement la consommation ? La dynamique des DMTO va nécessairement se réduire à compter de 2023 : le phénomène est déjà perceptible dans de nombreux départements. Enfin, le gouvernement met en place en 2023 le pacte de confiance pour plafonner l'évolution du fonctionnement avec des sanctions à la clé en cas de dépassement. Le conseil départemental de Loir-et-Cher, malgré ce contexte difficile, respectera en 2023 le pacte de confiance en plafonnant l'augmentation de ses dépenses à 3 % et cela grâce à la poursuite d'une gestion budgétaire rigoureuse, et ce malgré plusieurs hausses imposées par l'État : revalorisation du point d'indice de 3,5 %, revalorisation du RSA à 4 %, le Ségur de la santé qui se traduit par près de 4 millions d'euros de dépenses supplémentaires pour notre département.

Merci pour votre écoute. Y a-t-il des interventions avant que l'on passe à la présentation de notre rapporteur ? Sinon vous pourrez aussi intervenir après cette présentation. Pas de question ? Notre rapporteur Claire FOUCHER-MAUPETIT va nous présenter les orientations budgétaires de la collectivité pour 2023. Nous t'écoutons, Claire. C'est une présentation renouvelée, vous allez le voir, plus dynamique, mais toujours aussi didactique.

2. Orientations budgétaires pour 2023

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le président, merci à tous pour votre écoute. Effectivement on va avoir une nouvelle présentation aujourd'hui que l'on a travaillé et je tiens déjà à saluer et remercier l'ensemble des services. On a eu beaucoup d'échanges très constructifs et je vous en remercie. Nous avons donc

18 diapositives. Mes chers collègues, notre débat d'orientation budgétaire est comme chaque année l'occasion de vous présenter un éclairage – vous me connaissez, j'aime bien faire quelques petits jeux de mots – qu'on espère le plus clair possible, sur les grandes tendances relatives au futur exercice et d'esquisser la physionomie du budget de notre département pour l'exercice 2023. Je me propose donc de faire cet exercice cette année sur la base d'un format renouvelé que j'ai souhaité à la fois explicite et pédagogique. J'espère que vous l'apprécierez et surtout je tiens à vous rassurer, la forme ne modifie en rien le fond : vous conserverez le même niveau d'information que les années précédentes.

Je commence par une vision générale en équilibre entre les dépenses et les recettes, le fonctionnement et l'investissement. Je commence par cette vision générale de ce que pourrait donc être le budget 2023.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué sur le bas de la diapositive à hauteur de 437 millions d'euros environ, soit une augmentation de 7,6 % par rapport au total voté en 2022. Il s'agit d'une évolution en valeur absolue de plus de 31 millions d'euros pour l'année prochaine qui s'inscrit dans la continuité des éléments présentés lors du séminaire financier du 17 septembre dernier. Je tiens à préciser que ces orientations budgétaires tiennent compte de la suppression du budget annexe du parc routier. En effet il s'agit d'une simplification administrative et comptable puisque l'activité opérationnelle restera la même et fera l'objet d'une valorisation notamment au travers des travaux qui étaient uniquement en régie. De fait, les évolutions sont présentées toujours comme les années précédentes à périmètre constant, c'est-à-dire en neutralisant ce changement d'organisation budgétaire. Vous voyez que pour le fonctionnement, nous sommes à 358,5 millions d'euros et en investissement à 78,5 millions d'euros, mais j'y reviendrai par la suite.

Premier paramètre éclairant, il nous faut assurer la juste intensité pour chacun de nos principaux ratios d'équilibre financier. Ces grands ratios, je vous le rappelle, sont : la capacité de désendettement de notre collectivité qui s'exprime en années : cela correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser totalement notre dette si l'on y consacrait l'intégralité de notre épargne brute. Il faudrait donc 1,9 an pour rembourser. Il y aura des comparatifs comme d'habitude dans les diapositives suivantes. La dette est à 338 € par habitant, et l'encours ou le stock de la dette est de 114 millions d'euros. Vous pouvez constater que ces trois ratios restent très favorables en termes de situations comparées à l'issue de l'exercice 2021. Ils témoignent des efforts de gestion réalisés lors des dernières années. À l'issue de la réalisation de l'exercice 2022, la capacité de désendettement devrait se stabiliser aux alentours de 2,8 années, vous avez comme d'habitude les comparatifs avec la moyenne de la région Centre-Val de Loire, la moyenne des départements d'une strate comparable au nôtre et la moyenne nationale pour l'ensemble des départements de France. La dette par habitant demeure également à un niveau largement inférieur aux différentes bases de comparaison. À la fin 2021, avec un montant de 338 €, le Loir-et-Cher se situe largement en dessous de la moyenne de la strate, qui s'élève quant à elle à 548 €. Le stock de l'encours de la dette est également largement inférieur à la moyenne de la strate. Fin 2022, le niveau de l'encours serait d'environ 100 millions d'euros contre 114 à la fin 2021, légère diminution qui est la conséquence de la gestion active de notre dette afin de limiter notre exposition à l'augmentation des taux d'intérêt. Cette excellente maîtrise de la dette permet pour le reste de la mandature et dans un contexte plus incertain que jamais, le président vient de le rappeler avec la situation géopolitique actuelle compliquée, d'actionner le levier de l'endettement afin de soutenir l'ambitieux effort d'équipement que l'on avait de 60 millions d'euros réalisé par an.

Après ces éléments comparatifs, je vous propose de nous attarder un moment sur le projet de loi de finances, le fameux PLF 2023, et plus particulièrement sur la loi à venir de programmation des finances publiques 2023-2027. Elle instaure une maîtrise de la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement, que l'on note DRF, de toutes les collectivités au niveau de l'inflation -0,5 %. Il s'agit comme cela a été dit en préliminaire par le président du pacte de confiance qui a été discuté après le contrat de Cahors. Le pacte instaure des engrenages, des documents, des paramètres qui influent avec l'un et avec l'autre. Le pacte instaure donc une baisse inédite des dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume durant cinq ans avec une forte inflation, alors que le contrat de Cahors limitait à une hausse de 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement en valeur dans un contexte d'inflation quasi nulle et de taux d'intérêt à l'époque très bas, ce qui correspond à un effort de 0,3 % par an. Le pacte de confiance est donc plus coercitif, plus contraignant que le contrat de Cahors. On a donc 3,7 % à ne pas dépasser pour le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Toutefois, contrairement au contrat de Cahors qui instaurait une responsabilité par collectivité, le pacte de confiance opte pour la responsabilité partagée avec les autres collectivités de la même catégorie, ce qui change les choses. Le projet de la loi de finances, est aussi l'occasion pour le Gouvernement de confirmer la suppression de la CVAE et l'absence

d'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation. S'agissant donc de la DGF et de la CVAE, j'y reviendrai plus tard, vous avez donc le 4,2 % à ne pas dépasser avec le -0,5 %.

Avec la diapositive suivante, je vous propose de rentrer dans le vif du sujet pour notre budget 2023. Vous voyez que les choses avancent. Au regard des éléments que je viens de vous présenter, nous sommes face à une mécanique délicate dont il faut respecter les rouages afin de tenir la prospective financière qui vous a été présentée durant septembre et plus précisément pour réaliser notre ambitieux plan pluriannuel d'investissement, le fameux PPI. Vous le savez, nos recettes d'investissement sont alimentées par l'épargne nette, qui est le résultat entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, à hauteur de 26,4 millions d'euros. Elles restent de manière structurelle en deçà de nos besoins avec 12,9 millions d'euros et donc par le recours à l'emprunt avec 31,4 millions d'euros. Concrètement cela veut dire que 45 % de notre investissement sera financé par la dette et surtout qu'il est essentiel de maîtriser et d'optimiser nos dépenses de fonctionnement. Même si on le dit chaque année, c'est d'autant plus vrai cette année si nous voulons à la fois garder une capacité à investir et surtout piloter au mieux notre dette. Pour ce qu'il en est de cet ECG, l'électrocardiogramme sur la diapositive, il montre l'évolution de notre dette par habitant. Je vous rappelle que son rythme a été parfaitement maîtrisé ces dernières années autour de la barre de 300 €. Pour l'année 2022, le chiffre donné correspond à une projection : on est à 294 €. C'est à compter de 2024 que le recours à l'emprunt sera plus significatif portant le ratio de la dette par habitant au-delà de 350 €, ce qui semblerait probablement très en dessous de la moyenne nationale qui se situe en 2021, comme vous l'avez vu tout à l'heure, à 533 €. Nous sommes pour cette dette par habitant en 2022 à 294 €.

Pour parfaire votre information, je vais maintenant vous décrire l'état de nos recettes et dépenses en fonctionnement, puis en investissement par un système de piles. La diapositive n° 8 vous présente une vision synthétique de l'évolution prévisionnelle de nos principales recettes que l'on connaît maintenant, soumise notamment à la conjoncture économique comme cela a été précisé tout à l'heure. Je vous mets en avant les évolutions de ces recettes par rapport au total voté 2022. Vous retrouvez le nom des recettes sur le bas des piles. Parmi ces tendances, la TVA enregistrerait une augmentation de 11,1 %, régularisation de l'exercice 2022 comprise : soit 98 millions d'euros. La DGF avec 48,6 millions sera quasiment stable bien qu'un amendement parlementaire pour l'indexer sur l'inflation ait été déposé à l'initiative de l'ADF et de l'association des maires de France. Les DMTO pourraient connaître une baisse de 12 % en lien avec l'augmentation des taux et des conditions d'octroi des emprunts, plus prudentes de la part du secteur bancaire. Vous savez que les DMTO, chaque fois c'est un facteur important, mais très aléatoire comme cela a été aussi précisé largement et fortement aux assises d'Agen. On nous a dit que les départements ne sont pas riches, puisque ces DMTO sont très fragiles. S'agissant de la CVAE, le projet de loi de finances 2023 prévoit sa suppression selon un calendrier différent pour les entreprises et les collectivités. Pour les entreprises, le taux de CVAE est divisé par deux en 2023 avant une suppression totale en 2024. Avec 46 millions d'euros, on est à + 6,9 %. Pour les collectivités, la recette de la CVAE est supprimée dès 2023 et les montants acquittés par les entreprises en 2022 et en 2023 seront donc conservés par l'État dans son budget général. La compensation passera par l'affectation d'une fraction de la TVA nette nationale, vecteur de compensation privilégié des réformes fiscales depuis plusieurs années. Les modalités pratiques qui ne sont pas clairement arrêtées à ce jour expliquent finalement un taux d'évolution comparativement à l'évolution du bloc classique de la TVA.

La diapositive n° 9 concerne les DMTO, recette que nous suivons évidemment avec la plus grande attention. Il est important de s'y pencher plus longuement. La prévision lors du budget primitif 2022 actait l'hypothèse d'un repli, il s'avère que les sommes perçues à fin septembre ne traduisent pas encore de baisse. On peut d'ores et déjà prévoir 53 millions d'euros fin 2022, soit un montant équivalent exactement à celui de 2021 à ce jour. Toutefois, l'hypothèse la plus probable en 2023 est que l'augmentation combinée des taux d'intérêt et de l'inflation puisse peser sur le marché immobilier. La prudence nous incite donc à prévoir 46,7 millions d'euros pour l'année prochaine. S'agissant de nos dépenses de fonctionnement, l'esquisse du budget 2023 acte également une volonté de prudence étant donné le contexte inflationniste évoqué précédemment. Globalement, nos dépenses de fonctionnement devraient connaître une évolution de + 3 % par rapport au total voté en 2022, comme chaque fois à périmètre constant, y compris avec la DM2 qu'on va présenter après. Cette diapositive présente donc les montants prévisionnels pour l'exercice 2023. S'agissant de la masse salariale, nous prévoyons un budget total de 72,15 millions d'euros. Ainsi, après six années quasi stables d'évolution budgétaire, l'année 2022 marque une inflexion dont le prolongement est une inscription budgétaire 2023 en augmentation de + 3,2 % par rapport au vote de 2022, soit + 2,23 millions d'euros. Cette évolution tient compte d'une part des mesures nationales, il s'agit notamment des effets année pleine de la revalorisation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique mise en application sur les rémunérations à compter de juillet 2022 et du

complément de traitement indiciaire institué par la loi rectificative des finances 2022 pour les agents exerçant des missions d'accompagnement socio-éducatif. Ces mesures nationales se cumulent d'autre part avec les actions déjà engagées par le département et notamment la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, en année pleine. Le secteur de l'éducation, des bâtiments et des mobilités voit son budget impacté par l'inflation alors que les autres dépenses affichent une baisse technique à hauteur de la provision de 3,5 millions d'euros qu'il vous est proposé de voter en DM2 afin de faire face aux indemnités pour imprévision relatives à nos marchés publics. S'agissant du SDIS, notre contribution sera évaluée, notamment à l'issue de la fixation des orientations 2023/2028 et de la réunion des financeurs à venir, et sera précisée à l'occasion du vote du budget primitif 2023. De ce fait, il faut bien noter que le montant de 16,56 millions d'euros qui vous est présenté aujourd'hui n'est qu'indicatif à ce jour. Pour les autres dépenses, on est dans des marges à - 0,8 % pour les périmètres constants, avec peu de modifications.

Pour la diapositive suivante, qui est simple, mais qui illustre quand même, je vous propose de nous concentrer un instant sur le volume des politiques de solidarité et de santé. Elles représentent près de 63 % de notre budget de fonctionnement. En intégrant la masse salariale, le poids des solidarités total passerait à 72 %. On est à 63 % pour toutes les solidarités et la santé, un axe fort et important, de la politique du conseil départemental. Concernant la diapositive n° 12, elle vous permet de mieux appréhender la structuration et les poids respectifs des différents secteurs. Le budget des solidarités atteindra 225,5 millions d'euros en totalité, en augmentation de 9,6 millions d'euros. Quatre axes principaux se dégagent. Le budget acte une progression des allocations individuelles de solidarité de + 5 % avec 112,5 millions d'euros pour la prestation de compensation du handicap et l'allocation personnalisée d'autonomie, ainsi que la prise en compte de dépenses nouvelles résultant de mesures nationales visant à renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie. On note également l'intégration de plusieurs projets ou dispositifs nouveaux dans le champ de l'enfance entraînant une augmentation des dépenses de ce secteur avec 55,3 millions d'euros. Et enfin, le champ de l'insertion et du logement connaît une évolution du même ordre que l'enfance, notamment du fait de la hausse des dépenses prévues dans le cadre des démarches de contractualisation plan pauvreté pour un montant également de 55,3 millions d'euros. Par ailleurs, les autres dépenses relatives au plan santé sont matérialisées. Elles concernent deux secteurs : 760 000 € sur le secteur de l'enfance, pour financer les actions de prévention dans le cadre de la protection maternelle et infantile ; 1,86 million concernant toutes les actions volontaristes du département afin de favoriser l'offre de soins sur le territoire.

La diapositive suivante permet d'aborder nos perspectives d'investissement. En ce domaine, notre objectif prévisionnel demeure inchangé avec un cœur de cible fixé à 60 millions d'euros exécutés en 2023. Le chiffre inscrit à l'écran indique 70,7 millions d'euros et tient compte non seulement du cumul de nos investissements directs pour 54,9 millions d'euros et des subventions accordées à des tiers pour 15,8 millions d'euros, mais aussi du taux de réalisation que nous espérons aux alentours de 85 % l'année prochaine. Le dimensionnement de notre effort d'investissement est donc totalement conforme avec nos engagements consistant à viser 60 millions d'euros réalisés. En matière d'investissement, vous avez là la répartition : en investissements directs, on peut décliner trois grandes priorités clairement identifiées. En premier lieu, 4,4 millions d'euros qui seront consacrés à l'innovation par le numérique. En deuxième lieu, la poursuite de la modernisation des bâtiments départementaux en général avec un budget total de 19 millions d'euros, avec un axe particulièrement fort sur les travaux des collèges de Saint-Laurent-Nouan, Neung-sur-Beuvron et Veuzain-sur-Loire qui sont très bien engagés. Pour l'ensemble des collèges du département, cela représente un total de 11,3 millions d'euros que l'on retrouve dans les 19 millions d'euros qui sont mentionnés. En troisième lieu, l'entretien, la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures routières avec 29 millions d'euros, avec un volet important de développement des mobilités alternatives qui mobilisera 3 millions d'euros en 2023, soit un million de plus qu'en 2022.

Pour les subventions d'investissement, qui sont extrêmement importantes pour nos collectivités, il y aura l'accompagnement des projets sur le territoire départemental, avec notre dotation de solidarité rurale (DSR), oxygène indispensable des communes et EPCI, avec une enveloppe de 5,5 millions d'euros que vous retrouvez en bas dans la partie bleue.

En matière de dépenses d'investissements liées aux politiques des solidarités, 4 millions d'euros y seront consacrés, notamment pour aider à la modernisation des EHPAD. La reconduction de la dotation départementale d'aménagement durable, la DDAD, l'aménagement du territoire et la protection par les actions du SDIS constitueront une enveloppe de 3,3 millions d'euros. Les mobilités alternatives en complément de nos investissements directs se verront attribuer 3 millions d'euros.

Voilà concernant l'ensemble des orientations budgétaires 2023, qui portent notre envie pour le prochain exercice de faire, d'avancer, de progresser, d'évoluer, de faire grandir notre département de façon éclairée. Je vous propose de continuer avec l'examen de la DM2.

Madame Agnès THIBAUT

Si on peut revenir sur la slide précédente, je n'ai pas compris : développement des protections du territoire. Je n'ai pas compris.

Cyrille BONVILLAIN, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Vous avez ici l'ensemble des subventions aux communes et intercommunalités comme la DSR ou la DDAD par exemple. On va également y trouver la subvention d'équipement versée au SDIS. Bref, de nombreux dispositifs de soutien aux territoires sont inclus dans ces 3,3 millions d'euros.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

C'est la protection pour les actions du SDIS qui est aussi comprise dans ce volet.

Je vous propose donc de présenter la DM2, en commentant de façon synthétique le projet de la seconde décision modificative pour 2022. Cet écran présente l'équilibre général de cet ajustement budgétaire qui représente une variation totale de + 3,3 % de l'ensemble des crédits votés en 2022, c'est-à-dire au BP et en DM1.

Vous retrouvez donc en fonctionnement 11,5 millions d'euros et en investissement 1,3 million d'euros, qu'on va retrouver après pour une DM de 12,9 millions d'euros. La présentation a été un peu remaniée dans la forme, mais vous avez toujours les mêmes éléments. La DM2 comporte de forts ajustements qui traduisent la situation inédite que nous vivons. La décision modificative permettra notamment d'ajuster nos crédits relatifs au remboursement du capital de la dette pour piloter au mieux notre stock d'emprunts face à l'envolée des taux.

En dépenses de fonctionnement, l'ajustement conduit à une augmentation des crédits, pour 11,4 millions d'euros. Le secteur des solidarités nécessite un ajustement à la hausse d'environ 5 millions d'euros du fait de la mise en œuvre de la loi Ségur et à noter que des recettes sont également actées en contrepartie dans cette DM2 pour 4 millions d'euros. Les autres dépenses augmentent notamment du fait, comme évoqué précédemment, de la constitution d'une provision de 3,5 millions d'euros afin de faire face aux indemnités pour imprévision relatives à nos marchés publics, et là c'est vraiment très incertain. Les ressources humaines connaissent une inscription complémentaire de 1,3 million d'euros, ce montant est principalement consacré à la mise en œuvre du RIFSEEP, on l'a expliqué tout à l'heure, et à la hausse du point d'indice qui est intervenue au 1^{er} juillet dernier, donc sur une demi-année. Les secteurs de l'éducation, des bâtiments et des mobilités subissent les effets de l'inflation avec une inscription supplémentaire de 900 000 euros. En recettes de fonctionnement, il s'agit essentiellement de deux ajustements importants : l'ajustement à la hausse pour 6,5 millions d'euros du produit des droits de mutation DMTO qui maintient cette année le niveau de 2021, je vous rappelle que cette recette attendue est finalement estimée à 53 millions d'euros pour l'exercice 2022 ; et 4 millions d'euros de recettes liés aux solidarités, il s'agit en grande partie des compensations en lien avec les dépenses évoquées précédemment.

Pour les dépenses d'investissement, au-delà du redéploiement de crédits, cette baisse s'explique principalement par la diminution des subventions d'investissement pour 2,5 millions d'euros, mais qui acte essentiellement des reports sur 2023 et le décalage de certaines opérations concernant nos investissements directs, notamment s'agissant du numérique pour 1,3 million d'euros. Concernant les recettes d'investissement, très peu de modifications. L'augmentation des recettes est vraiment très peu significative, cela s'explique par l'ajustement classique du FCTVA. Je vous remercie de votre attention, j'espère que la forme nouvelle, mais le fond surtout, de ces OB et de la DM2 vous ont apporté satisfaction et je répète que je renouvelle mes remerciements aux services pour cet important travail.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Claire, pour cette présentation précise et didactique. J'espère chers collègues que vous aurez apprécié cette animation peut-être un peu plus dynamique. C'est une nouveauté. J'espère que

Publié le 13 décembre 2022

dans l'ensemble, cela vous aura plu.

Cette présentation appelle différentes observations.

La nécessité de maîtriser nos dépenses de fonctionnement qui est liée au pacte de confiance, puisqu'en cas de dérapage, il existe un risque de sanctions avec une diminution de l'État de la dotation globale de fonctionnement. Je vous le rappelle, inflation -0,5. Il faut maintenir notre capacité de désendettement, appréhender le fait que les droits de mutation élevés vont obligatoirement chuter en raison des taux d'intérêt élevés et de l'inflation. Ces orientations budgétaires montrent notre volonté de maintenir une politique dynamique sur nos subventions : 15,8 millions d'euros sur la DMA, la DDAD, la DSR, les aides au secteur sanitaire et social. Nous devons poursuivre notre stratégie d'investissement volontariste, 70 millions d'euros, malgré un manque de lisibilité sur la situation de l'économie française et de l'économie internationale. Nous devons soutenir notre SDIS, le Loir-et-Cher est parmi les départements qui financent le plus ses sapeurs-pompiers. Dans le cadre du futur SDACR, nous accompagnerons le SDIS dans ses investissements dans une proportion raisonnable. Les départements de France en appellent à l'État pour remettre en place un soutien financier sur le lourd investissement en matériel. Les dépenses liées aux solidarités augmenteront en 2023. En 2015, elles représentaient 55 % des dépenses budgétaires ; en 2022, elles représentent 61,22 %. Le conseil départemental de Loir-et-Cher ne relâche pas ses efforts sur la santé avec son plan « le 41 en bonne santé ». Le département est prêt à expérimenter les nouveaux leviers de l'insertion sur l'invitation du ministre. Nous poursuivrons notre participation à la stratégie enfance en privilégiant la prévention avec des moyens nouveaux. Le conseil départemental assumera ses obligations dans le cadre du Ségur avec des compensations partielles de la CNSA. Pour conclure, le budget prévisionnel 2023 devrait s'établir à 437 millions d'euros, soit une augmentation de 7 % par rapport au total voté en 2022. Le conseil départemental a un cap clair et une volonté d'avancer malgré les incertitudes économiques. Le Loir-et-Cher en action reste totalement d'actualité. Notre gestion financière est saine et maîtrisée avec une épargne brute à 9 % et un ratio de désendettement inférieur à 6 ans. Notre effort d'investissement pour l'avenir vise les 60 millions d'euros réalisés par an.

La parole est donc maintenant aux présidents ou élus qui souhaitent prendre la parole.
Stéphane.

Monsieur Stéphane BAUDU

Merci Monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, tout d'abord réagir sur la forme. Je l'avais critiquée l'année dernière. Je la trouvais trop technique et pas assez politique. Je voudrais donc la saluer cette année, notamment le rapport qui nous a été soumis au préalable et qui est beaucoup mieux argumenté, même si parfois les lignes de force de vos ambitions n'apparaissent pas toujours de façon explicite. Globalement, on a un rapport bien argumenté, et je veux y voir, au-delà du travail des services, peut-être la patte de notre nouveau DGS. Je voudrais également saluer la clarté de la présentation de Claire Foucher-Maupetit qui m'avait fait un petit « teasing ». Je n'ai pas été déçu, avec une belle présentation informatique qui rend tout cela effectivement beaucoup plus facile à appréhender. Passé la forme, sur le fond, globalement, nous nous y retrouvons. Certes, le contexte est anxiogène, vous l'avez dit, nous en avons malheureusement pris l'habitude. Les crises, ou plutôt les mutations sont là. Elles se succèdent, plus rapides, plus brutales, qu'elles soient économiques, écologiques, énergétiques. Et je voudrais ce matin avoir une pensée pour nos concitoyens qui souffrent et qui vont malheureusement souffrir l'année prochaine. Je voudrais aussi souligner l'état de fatigue psychologique de nos concitoyens et parfois de détresse qui complique nos politiques sociales. Vos orientations budgétaires essaient de les absorber, avec son lot d'incertitudes et j'ai bien conscience, nous avons tous bien conscience, que c'est difficile. Au rayon des mauvaises nouvelles, je ne voudrais pas être redondant, mais en citer quand même un certain nombre : l'inflation, certes contenue en France, mais qui sera potentiellement forte encore en 2023 ; des coûts de travaux et d'énergie encore très élevés et certainement encore très élevés l'année prochaine ; un nouveau pacte de confiance, vous en avez beaucoup parlé, mais qui reste à éprouver et qui est malgré tout plus agile que le précédent ; la fin de l'autonomie fiscale, on en parle peu, mais nous n'avons plus d'autonomie fiscale ce qui nous contraint sur un certain nombre de politiques ; et puis, vous n'en avez pas parlé, mais c'est dans le rapport pour l'investissement, la fin de la « DSIL relance » ou du moins sa diminution forte, dotation de l'État qui nous permettait cette année d'accompagner fortement un certain nombre de politiques d'investissement. Nous avons pour autant de bonnes perspectives, potentiellement des bonnes nouvelles, vous les avez intégrées dans cette préparation budgétaire. Je voudrais citer bien sûr la maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment des dépenses ressources humaines limitées à 3,2 %, avec l'année prochaine un impact année pleine à la fois de la revalorisation du point d'indice ; l'impact enfin, nous l'attendions, du Ségur, mais il faut quand même l'absorber

financièrement ; et puis la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le fameux RIFSEEP. On a encore des dynamiques positives de TVA, c'est la contrepartie de la fin d'autonomie fiscale, mais malgré tout, cette part de TVA et sa dynamique, même si elles sont toujours aléatoires, constituent quand même une perspective intéressante. On a une dynamique des DMTO encore sur 2022, vous l'avez souligné, au moins jusqu'en septembre. Et je partage ce qu'a dit Claire tout à l'heure, on a malgré tout des inquiétudes pour l'année prochaine sur ces DMTO avec la crise du logement qui va, à un moment donné, resurgir. On l'aperçoit maintenant avec la tension sur le marché de l'immobilier. J'interpelle Florence Doucet, Madame la présidente de Terre de Loire Habitat, le logement social aura un rôle important en 2023 et je serai à tes côtés au conseil d'administration pour porter le logement social pour faire en sorte que le BTP puisse là aussi passer ces épreuves qui ne manqueront pas de venir dès l'année prochaine.

Dans les bonnes perspectives, les dotations d'État qui ne baissent plus, qui se stabilisent. On aimerait qu'elles augmentent au moins au niveau de l'inflation, mais je ne rêve pas. Des recettes d'aide sociale qui sont revalorisées notamment sur le portage d'un certain nombre d'actions nationales concernant l'autonomie, vous l'avez dit, mais également les SSAD. C'est une bonne chose et une bonne perspective. Une épargne brute en augmentation de 3,2 millions d'euros par rapport au BP 2022, signe d'une bonne gestion et de notre capacité à faire et donc la conséquence de tout cela, un recours moins important à l'emprunt avec un taux de désendettement qui est projeté, si j'ai bien lu les documents, à 2,8 années à la fin de cette année 2022, et on verra pour 2023. Quand on regarde tout cela, finalement, notre situation financière est saine. Elle passe les épreuves. Elle n'est pas loin d'être confortable, je ne fais pas de provocation, et dans notre groupe, nous croyons que ces périodes de crise, combinées à nos capacités financières, comme le démontre votre état des lieux comptable, sont des formidables catalyseurs d'opportunités pour notre avenir départemental. En effet, c'est dans ces moments qu'il faut être ambitieux. Soit on se recroqueville, soit on accélère, pour notre territoire et pour nos concitoyens. Alors, nous saluons vos principales propositions, et j'en reprends quelques-unes qui nous apparaissent effectivement tout à fait importantes : la progression des dépenses de solidarité, notre cœur de compétences ; sur l'autonomie, la protection de l'enfance et l'insertion. Merci Monique, de ton soutien pour l'habitat inclusif qui donne des perspectives très encourageantes pour le logement de nos anciens et également des personnes handicapées. Le maintien de la section d'investissement à un niveau très élevé, plus de 70 millions d'euros, même si on sait que certainement elle tombera à 60 millions d'euros en réalisation en fin d'année prochaine. Le développement des mobilités douces, c'est un engagement que vous avez mis en avant, Monsieur le président, nous vous suivrons dans le cadre des nouveaux dispositifs qui sont en train de se déployer sur tout le territoire, 3 millions d'euros. La transition énergétique dans nos bâtiments en particulier dans nos bâtiments scolaires avec une double vision entre la sobriété et la production, je salue ce qui est fait, Claire, notamment sur nos collèges. Et puis des dotations renforcées, revisitées en quelque sorte, au profit nos communes. Là aussi cela a été rappelé dans la présentation. Mais dans le cadre de la préparation budgétaire, vous l'avez compris, nous vous demandons d'aller plus loin, d'être potentiellement plus ambitieux. Je ne voudrais pas être trop long ce matin, mais je voudrais citer simplement deux exemples : la solidarité et l'aide aux personnes. Vous l'avez dit, le plan « le 41 en bonne santé » est utile et nécessaire et on sera toujours à vos côtés sur cette vision portée également par Bruno Harnois à 360°, mais voilà, sur ce sujet, nous n'avons pas toutes les compétences et nous n'avons pas la main sur toutes les décisions, notamment sur la principale, la formation et le recrutement des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes. Alors que sur un autre sujet d'aide aux personnes tout aussi important et tout aussi utile, nous avons une bonne partie de la compétence et nous avons la main notamment financière. Je veux parler de nos pompiers, Monsieur le président Sartori. Le SDIS attend, vous le savez, cela a été débattu la semaine dernière au CASDIS, un effort significatif du conseil départemental et des communes. Nous devons être à la hauteur de ce rendez-vous et de ces attentes, comme nous l'avons été sur l'investissement avec près de 5 millions d'euros d'investissement cette année. Là aussi, il faut donc accélérer. Deuxième exemple, les infrastructures routières : comme vous le savez, elles sont indispensables à notre dynamisme, à notre attractivité, chère Catherine et Bernard, pour autant, à raison de rappeler qu'il faut investir, mais qu'il faut aussi maintenir un bon niveau du réseau routier et se mettre en conformité, en sécurité notamment au niveau des ouvrages d'art, je pense aux ponts. Ce sont des dépenses quasi indispensables, mais elles ne doivent pas être les seules, elles doivent nous permettre aussi de porter un développement économique sur tous nos territoires. Je salue ce qui se fait sur les territoires vendômois, controis, mérois. Je salue le développement touristique de nos territoires, mais sans chauvinisme aucun, Monsieur le président, le PIB départemental est porté par le territoire de l'agglomération de Blois. Plus de 9 000 entreprises ou établissements, plus de 52 000 emplois, plus de mille hectares en zones d'activités. Nous devons être là aussi au rendez-vous. Je ne voudrais pas ici ouvrir ou rouvrir un débat sur un deuxième échangeur autoroutier, ce que je sais, ce que nous savons tous, et en tous les cas ce débat n'est pas de cette mandature. Qu'il se fasse ou qu'il ne se fasse pas, en tous les cas, il n'impactera pas la mandature qui nous regarde aujourd'hui. Pour autant, nous devons aller plus

Publié le 13 décembre 2022

loin, aller plus rapidement, sur le réaménagement de l'échangeur actuel et sur la desserte des zones d'activités nord-est de l'agglomération de Blois. Nous perdons du temps. Je vous demande d'accélérer également sur ces questions. Je ne voudrais pas être beaucoup plus long, mais je voudrais en forme de clin d'œil, finalement pour conclure, faire référence à la flamme olympique qui dans quelques mois va parcourir notre territoire départemental. Monsieur le président, mes chers collègues, je vous invite et je vous invite à faire nôtre la devise olympique « *situs altius fortus* » et donc en matière de transition écologique, en matière de politiques de solidarité, en matière d'investissements structurants, je vous demande d'aller plus vite, plus haut, plus fort. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le président, cher Stéphane. Je vois que tu as bien révisé ton latin, c'est très bien. J'ai bien perçu les messages et tes demandes. Nous avons ensuite une demande de Michel.

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le président, mes chers collègues, je vais sans doute enfoncer une porte ouverte et je risque d'être un peu redondant, mais je vais faire très court, je vous l'assure, en rappelant que le Covid hier, la guerre en Ukraine aujourd'hui, impactent considérablement notre quotidien et au-delà, l'ensemble des économies mondiales. Avec une inflation qui galope, des activités qui ralentissent, une croissance de plus en plus proche de zéro, notre département a bien résisté jusqu'ici avec un chômage qui a reculé ces dernières années, mais les nuages qui s'amoncellent, qui s'accumulent, font craindre une inversion de tendance. L'État va inévitablement mettre des contraintes plus strictes sur les budgets des collectivités. Il nous faudra en conséquence limiter nos dépenses de fonctionnement puisqu'en cas de dépassement des objectifs fixés, vous l'avez rappelé tout à l'heure, un mécanisme de pénalités serait mis en place. Pour notre département, cette contrainte va se limiter à 3,8 % pour l'augmentation possible de ses dépenses de fonctionnement. Pour autant, il faudra gérer l'augmentation du coût des politiques sociales impactées par le Ségur de la santé et l'augmentation relative aux ressources humaines liée à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. En recettes, nous avons perdu le bénéfice de la taxe d'habitation en 2020, les droits de mutation à titre onéreux risquent forcément de perdre le dynamisme enregistré l'an dernier et nous allons perdre la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui bien que compensée par l'État par ses recettes de TVA, restera une source de revenus instable, car subissant les effets positifs de l'inflation, mais également ceux négatifs d'une baisse d'activité. Ceci doit donc nous inciter à la prudence. Dans vos propositions, Monsieur le président, l'objectif fixé par les dépenses d'investissement est ambitieux, plus 3,5 % pour atteindre 70,7 millions d'euros, le remboursement de la dette en capital étant de 7,8 millions d'euros, Claire nous l'a bien expliqué. Au total, l'équilibre du budget fait apparaître une épargne brute de 34,2 millions d'euros, l'emprunt d'équilibre qui pourrait s'élever autour de 31 millions d'euros porte ainsi de 114 à 123 millions d'euros notre encours de dette et une capacité de désendettement portée à 2,7/2,8 années, ce qui reste raisonnable. Monsieur le président, donc des orientations budgétaires qui ne soulèvent pas de réprobation de fond de notre part. Néanmoins, pour notre groupe, nous souhaitons et préférons nous abstenir. Nous aurions préféré être un peu plus associés et rester attentifs à ce que la crise que nous traversons ne vienne pas davantage accentuer les inégalités sociales et économiques, et prudents afin de conserver les moyens utiles à infléchir nos politiques si cela devait s'avérer nécessaire. Ce sera, Monsieur le président, l'esprit de notre groupe. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, président, cher Michel, d'avoir porté la parole de ton groupe. Pascal Bioulac, ensuite Benjamin Vételé.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président, merci à Claire et aux services pour la présentation de ce DOB+DM2, intéressante et vivante. Un certain nombre de choses ont déjà été dites, ce n'est pas la peine de les répéter et je ne serai pas trop redondant, mais vous dire que nous vous suivrons sur ce débat d'orientations budgétaires. Vous redire que certainement, le manque d'indépendance financière cause aussi des soucis et des réflexions et nous posera certainement encore plus fort comme animateur du territoire puisque ce manque d'indépendance financière, on le retrouvera aussi dans les collectivités locales, mairies, communautés de communes, avec des élus qui risquent peut-être de se démotiver en n'étant pas directement impliqués dans la constitution de leurs recettes. Donc il faudra qu'on soit encore plus forts dans l'animation. Je dirais que les chiffres qui sont présentés sont le résultat d'une bonne gestion

depuis de nombreuses années, puisqu'en 2015 les débats d'orientations budgétaires nous présentaient déjà des inquiétudes : nous étions en capacité de désendettement non pas à 1,9 année comme nous l'a annoncé gentiment Claire tout à l'heure et c'est très bien, j'en suis heureux, mais on nous annonçait du 7 ans. On avait donc déjà des incertitudes : déjà l'Ukraine trainait par là même si ce n'était pas aussi direct et aussi violent qu'aujourd'hui, en tout cas à l'échelle de la taille de l'Ukraine et l'incertitude du Covid n'était pas encore passée par là. Malgré tout cela, on voit l'efficacité des services et des politiques qui ont été mises en place. J'ose espérer que l'année 2023 sera aussi une année de réflexion. D'abord on a un taux d'investissement important et je sais l'importance que Bernard y attache, notamment pour toutes ces infrastructures, mais 2023 sera aussi certainement l'année de la réflexion puisque, et je vous en remercie d'ailleurs, l'année dernière nous demandions le doublement de la DDAD. On a été entendus par l'Agenda 2030. Je pense qu'il faudra qu'on soit plus ambitieux, des obligations légales nous arriveront, mais cela nous laisse l'année 2023. Vous l'avez annoncé tout à l'heure, et cela modifie mon intervention, le séminaire qui sera mis en place autour de Patrick Feldner sur la réflexion que nous pourrions apporter au développement durable. J'exclus bien sûr tout ce qui est déjà fait de façon remarquable dans l'isolation des bâtiments et dans les investissements qui y sont consacrés notamment que les matériaux biosourcés. Il nous faudra développer et apporter des idées nouvelles dans nos collectivités sur la gestion de l'eau, sur la gestion des déchets, sur la protection de l'environnement et de la forêt qui dépassera très largement le cadre du SDIS. On aura aussi des élus locaux qui pourront être sources ou vecteurs de réflexion et ce sera très bien de les associer au-delà du séminaire qui sera fait pour les élus départementaux, peut-être à la réflexion sur la protection de la forêt, sur le système de caméras et j'entends avec bonheur ce qu'a dit Philippe Sartori tout à l'heure. Nous l'avons, par exemple, sur notre territoire Pays de Grande Sologne inséré au plan de réfection du contrat régional de solidarité territoriale pour la protection sur les points hauts qui ont été cités par Philippe avec des caméras. Là-dessus, je pense qu'on a mieux à faire encore, mais je comprends l'année de transition. C'est un peu décevant que nous n'ayons pas pu le faire pour 2023, mais il faut aussi réfléchir, il ne faut pas partir tous azimuts dans le développement durable en faisant n'importe quoi, donc j'apprécie la démarche. Nous sommes un peu déçus, même si le plan du département « Territoire en pleine santé » est une bonne action, c'était un de vos vœux dès le début du mandat, mais quand on regarde sur le médical, les 2,5 millions consacrés avec une baisse sur la dernière slide que nous a présentée Claire, je trouve que cela manque un peu d'ambition, mais c'est aussi sur une année 2023 qui sera certainement une année de transition et je sais que Bruno travaille sur ce sujet. Sur l'agenda 2030, je voudrais saluer l'efficacité du projet. Je ne reviendrai pas sur les itinérances et ce qu'a évoqué Stéphane sur les mobilités douces. Je pense que là aussi cela rejoindra les investissements sur le développement durable et que nous aurons toute cette année 2023 pour y réfléchir. Au-delà de ce qu'on pense manquer d'ambition, vous avez apporté en amont, notamment dans la CP, un certain nombre de réponses et d'annonces qui nous permettent aujourd'hui de vous suivre. Dernier point pour conclure affectueusement, je ne pourrai pas m'empêcher de parler des pompiers. Je sais qu'ils sont dans la salle et je salue le Colonel Magny et le Colonel Robert. On attend avec impatience le résultat de la Conférence des financeurs et je vous le redis parce que si on ne le dit pas dans le débat d'orientation budgétaire, cela veut dire que l'on consent, mais on attend bien sûr une revalorisation de la dotation, cher Philippe, connaissant bien le sujet et les problématiques qui y sont liées. On sait encore qu'il faut continuer à faire un effort sur les investissements, même si je sais qu'il est important ici en Loir-et-Cher pour le SDIS, pour les matériels. Tu évoquais tout à l'heure, cher Philippe, le transport de l'eau. On ne va pas acheter de canadair l'année prochaine, je ne pense pas, Philippe a parlé d'un éventuel jet, mais avec une petite quantité d'eau dedans. Plus sérieusement, il faut se rappeler, et je salue une nouvelle fois le Colonel Magny pour sa réactivité en 2019, nous avons déjà vu des moyens aériens intervenir en Loir-et-Cher et éviter une grosse catastrophe bien avant la crise de cet été 2022, donc trois ans à l'avance. Cela veut dire que ce massif forestier, évalué aussi important que les Landes tout à l'heure, il faut le préserver. On sait la complexité, d'où mon intervention tout à l'heure sur la surveillance. Sur les moyens de transport, et aussi sur les infrastructures. Peut-être interpeler Monsieur le préfet sur la mise en place des réserves d'eau. C'est un vœu que nous portons ici tous, quelle que soit notre appartenance, avoir des stockages d'eau suffisants et qui servent en même temps à l'irrigation, parce que quand on va prendre de l'eau cet hiver, ce que j'espère, qu'on puisse stocker, arroser et continuer de manger et à produire local, et de défendre nos massifs et nos cultures, puisque n'oublions pas que nous avons subi encore cette année des feux de cultures importants. On le voit aussi dans les feux et les incendies de bâtiments agricoles. Donc on voit bien toute l'importance et j'espère que la dotation en faveur du SDIS sera revue à la hausse. Je profite de la présence publique du Colonel Magny pour redire ce que nous avons dit en réunion de travail, dans nos réunions de groupe, de travail, en CP, de bien revaloriser sur la plaquette qui est très bien faite, mon colonel, de revaloriser le temps d'intervention sur les incendies, puisque cela nous fait passer un nombre d'interventions qui peut paraître dérisoire, mais qui consomme beaucoup d'énergie humaine, d'énergie tout court et d'usure du matériel. Je trouve qu'un coefficient de présentation de l'usure du SDIS par rapport à cela le rééquilibrerait bien par rapport aux interventions de santé. Merci, président, et continuons comme cela.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, président, cher Pascal, pour ces remarques et observations. Juste un petit point pour « le 41 en bonne santé », c'est une montée progressive, je rappelle que sur l'ensemble de la mandature, 25 millions d'euros sont positionnés. Je voulais juste faire ce rappel.

Monsieur Michel FROMET

Je voudrais ajouter quelque chose, merci Monsieur le président. Je voudrais ajouter très rapidement la chose suivante : l'emprunt d'équilibre dans le projet de budget de cette année est de 31,4 millions d'euros. Puisqu'il est question d'emprunt, je repense à l'observation que j'avais faite l'an dernier lors de la présentation des orientations budgétaires. On découvrait dans cette présentation que nous allions rembourser par anticipation un emprunt de 10 millions d'euros qui avait été souscrit à un taux proche de 1 %. L'an dernier, nous avons donc remboursé cet emprunt qui avait été levé peu de temps avant à un taux fort intéressant de 1 %. On s'aperçoit aujourd'hui que le remboursement de cet emprunt est une fort mauvaise opération au regard actuel de ce que subissent les taux, revenus aujourd'hui à 3, peut-être 4 %. C'est donc un regret que je formule et qui alimente le fait que dans cette présentation du budget, comme l'avait dit Michel Contour, nous serons amenés à nous abstenir.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, Michel, nous ne sommes pas des devins sur les taux d'intérêt et sur ce qui se passe au niveau de la crise géopolitique. Je précise ici que sur les orientations budgétaires, il n'y a pas de vote. Dont acte. Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci Monsieur le président. Chers collègues, je vais me contenter pour l'instant de commenter les orientations budgétaires. On reviendra ensuite sur l'examen du rapport peut-être sur quelques points qui concernent la DM2. Faire part de notre état d'esprit sur l'ouverture de cette séquence budgétaire, qui est plutôt d'être évidemment le plus sérieux possible, de respecter l'ensemble des sujets qui sont mis sur la table par l'exécutif départemental et en même temps de nourrir aussi la confrontation qui est utile au débat démocratique, me semble-t-il. Pour la deuxième année consécutive, on a eu un séminaire budgétaire pour préparer cette séquence. Je trouve que c'est quelque chose de précieux, qui témoigne d'un effort de transparence, et de la même façon que la nouvelle présentation qui nous a été soumise ce matin par Claire montre une volonté de dynamiser nos débats, c'est quelque chose dont nous voulons ici vous donner acte. En tout cas je vous en remercie. Ce matin, on a donc parlé du débat d'orientation budgétaire. Un débat d'orientation budgétaire, cela sert à confronter nos analyses, cela sert à débattre d'un contexte, de marges de manœuvre dont nous disposons et de l'affectation de ces marges. Le contexte, quel est-il ? Évidemment une nouvelle fois, il est celui d'un malaise social profond. On a eu des mobilisations importantes la semaine dernière qui témoignent d'un niveau de colère, d'inquiétude, d'angoisse d'un certain nombre de nos concitoyens et je crois que le niveau aussi de mobilisation des agents de notre collectivité est un indicateur qu'il nous faut prendre en compte. Les raisons sont nombreuses : l'augmentation des coûts de l'énergie, l'inflation, l'augmentation des coûts du logement, les réformes qui vont fragiliser les plus modestes, je pense par exemple à la réforme des retraites. Et on voit bien qu'il y a un niveau de colère qui progresse. Nous sommes observés et très clairement, la réponse sociale de la part des pouvoirs publics à l'attention de nos concitoyens est aujourd'hui attendue. Pour faire face aux besoins, des mouvements de solidarité se développent dans nos communes, dans les quartiers populaires, des initiatives importantes sont prises par des acteurs associatifs. Mais si nous voulons être à la hauteur du lien de confiance qui est attendu par nos concitoyens, il nous semble que nous devons agir très concrètement, très directement et de manière très compréhensible. Pour agir, évidemment, il faut des marges de manœuvre. Nous considérons que ces marges aujourd'hui, nous les avons et qu'elles existent. Notre taux d'épargne brute s'est amélioré en 2021 avec une progression de presque 20 millions d'euros l'année dernière. Cela nous a logiquement permis d'autofinancer une large partie de notre investissement, sans pour autant affaiblir le résultat de l'exercice précédent qui s'est porté à 13,2 millions d'euros. Dans le même temps, nous disposons de ratios d'endettement particulièrement bas avec une capacité de désendettement qui se situe à 1,9 annuité, cela a été dit. J'observe d'ailleurs que sur cette question des annuités, on nous promet tous les ans que la terre va s'arrêter de tourner quand on regarde les ratios financiers. Les ratios changent un peu parfois, la terre a dû s'arrêter de tourner quand au niveau national

on allait atteindre les 3 % de déficit du PIB. Ensuite, il y a eu le 100 % de dette au niveau national. Au niveau des collectivités, je me rappelle que quand j'ai débuté au mandat de conseiller départemental, et cela a été rappelé tout à l'heure, quand on était à sept années d'endettement, on était au bord du précipice. On a vraisemblablement pris l'habitude de marcher au bord du précipice, mais je pense que les ratios, il faut les prendre pour ce qu'ils sont et quand on les compare à d'autres collectivités de même strate ou à d'autres départements, on voit que la santé financière de notre département est plutôt assurée. Nous avons donc des marges. Je sais que vous allez me répondre qu'il faut être prudent, qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait. Mais nous pensons que le vrai acte de prudence aujourd'hui, c'est d'agir très fortement en faveur effectivement de la redistribution et de la transition écologique, d'agir pour les plus fragiles, pour les jeunes et pour la transition environnementale. Bien sûr, sur la question des solidarités, nous saluons l'effort qui est réalisé par le département avec l'augmentation significative des dépenses en faveur des solidarités, notamment du fait du Ségur de la santé, il faut le reconnaître, mais pas que. Toutefois, dans le domaine social et dans la perspective d'une année qui va être extrêmement difficile en matière de pouvoir d'achat, nous pensons que des mesures de soutien ciblées peuvent être prises en faveur de l'accès au logement, de la santé, de l'alimentation et que les seuls versements du RSA ne suffiront pas. C'est pour cela que nous pensons qu'un certain nombre d'aides d'urgence pourraient figurer au BP 2023 et si vous ne faites pas ces propositions, nous proposerons des amendements en ce sens. Dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation, là aussi nous pensons qu'il faut aller plus vite et plus fort. À l'occasion de la préparation budgétaire, deux mesures significatives pourraient être intégrées au budget du département, à tout le moins le lancement d'une étude, notamment sur la question du passage de la tarification au quotient familial. Aujourd'hui, vous allez me dire qu'on a un tarif relativement bas pour l'ensemble des familles, mais il n'empêche que ce tarif de 3,24 €, qui a d'ailleurs été mis en avant dans le dernier « Loir-et-Cher Infos », est le même tarif pour tout le monde. Aujourd'hui, il y a des capacités contributives de certaines familles qui sont plus importantes que d'autres, et de la même façon que cela se fait dans un certain nombre de départements ou de régions, envisager une tarification au quotient familial serait une mesure de justice qui pourrait permettre là aussi d'augmenter et le recours à la restauration scolaire, et la répartition de la contribution des familles en fonction de leurs revenus. Comme nous l'avions demandé l'année dernière, nous pensons que la question de la gratuité des fournitures scolaires doit être un droit et doit être remise sur la table. Il y a une obligation scolaire jusqu'à 16 ans, et pour que cette obligation scolaire soit assurée aussi du terme de gratuité scolaire, il nous semble intéressant et important que le département puisse faire des propositions sur la gratuité des fournitures scolaires. Sur le volet de la protection de l'environnement, nous saluons là aussi l'effort qui est réalisé sur les mobilités douces, même si dans ce domaine il faut quand même se rappeler que réaliser des tronçons d'enrobé à travers la forêt, cela ne fait pas toute une politique publique, mais il n'empêche que des choses ont été mises en avant. Quatre millions sur les mobilités douces, c'est une bonne chose, même si c'est à mettre évidemment en rapport avec les trente millions consacrés aux infrastructures routières. On pense que sur la question de l'entretien des infrastructures routières, il y a aussi peut-être des efforts qui peuvent être faits sur les procédés qui sont assurés par le département, même si cela coûte un petit peu plus cher. Aujourd'hui on a des procédés, on a été interpellés récemment sur la question de l'hydorégénération des routes qui est quelque chose d'utilisé par nos services, mais qui consomme beaucoup d'eau. Donc quand on entretient les routes, il faut aussi peut-être adapter nos process à ces nouvelles questions de pénurie ou en tout cas de raréfaction de la ressource en eau. Il faut donc y être attentif. Dans le domaine de la transition écologique, il y a également la rénovation énergétique des bâtiments. Une fois n'est pas coutume, je pense que nos collègues du « Loir-et-Cher autrement » – vous savez que j'ai une histoire avec ce groupe, donc je vais même pousser leur proposition – avaient fait des propositions intéressantes, notamment sur l'accompagnement des particuliers qui menaient des travaux de rénovation énergétique. Je pense que ce sont des propositions qui pourraient être intégrées là aussi au budget 2023. En tout cas, nous ferons nous aussi, peut-être avec « Le Loir-et-Cher autrement » et avec les autres collègues qui le souhaiteraient, des propositions dans ce domaine. Mes chers collègues, j'ai été long et je m'en excuse. Gérer une collectivité raisonnablement, ce n'est pas gérer notre département comme on gérerait son propre compte en banque et gérer raisonnablement et sérieusement, c'est assurer l'intégrité et la protection des siens. C'est faire le choix de politiques de soutien massif à l'investissement, à l'attention de notre jeunesse et de celles et ceux qui souffrent le plus, en tout cas c'est aussi d'investir dans la transition écologique. Donc très clairement, sur ces orientations budgétaires, il y a de la bonne volonté, mais il y a aussi une grande timidité et un grand classicisme. Nous espérons que dans la traduction du BP 2023, nous pourrions infléchir, en tout cas faire des propositions qui seront retenues et qui permettraient de répondre à ce qui de notre point de vue, est aussi l'urgence du moment. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin. Simplement sur l'épargne brute, on ne peut pas dire ce qu'elle sera

exactement. Elle ne peut pas s'améliorer en tout cas, c'est une certitude. Sur les fournitures scolaires, il existe déjà l'allocation de rentrée proposée par le Gouvernement, on ne peut pas s'y substituer. Enfin, sur les solidarités, 62 % du budget est consacré aux solidarités, c'est quand même un montant extrêmement important. Pour le reste, sur ton affirmation de gestion de bon père de famille, je pense que la gestion de notre département, c'est important pour ne pas aller dans le mur, car en 2024-2025, des estimations ont été faites par les groupes de droite, centre et par les groupes de gauche qui estiment que si rien n'est fait, nous irons tous dans le mur. Je ferme la parenthèse et je donne la parole à Catherine.

Madame Catherine LHERITIER

Monsieur le président, mes chers collègues, tout d'abord un grand merci à Claire pour son exposé qui est toujours très limpide. Merci à toi et pour cette présentation nouvelle. Les orientations budgétaires qui viennent de nous être présentées s'inscrivent dans un contexte national et international très incertain, cela a déjà été dit, et en tout état de cause dans un contexte de très fortes incertitudes économiques à court et moyen terme. Le département de Loir-et-Cher, comme l'ensemble des collectivités locales, doit faire face à une inflation inédite pour la décennie, à une augmentation massive du coût de l'énergie, à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, ainsi que du barème des allocations individuelles de solidarité. Dans ces conditions, et dans la perspective du pacte de confiance destiné à succéder au pacte de Cahors, nous avons fait le choix de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 et dans le même temps d'améliorer la capacité des services du département et de renforcer notre politique d'investissement en apportant à hauteur de plus de 70 millions d'euros, soit 2,4 millions d'euros de plus que le total voté en 2022. Avec vous, Monsieur le président, nous faisons le choix d'une politique d'investissement ambitieuse qui soutient l'innovation par le numérique, modernise et sécurise nos infrastructures routières et nos bâtiments départementaux. Une politique aussi qui réaffirme son soutien au territoire en accompagnant les projets des collectivités et particulièrement des communes. Avec mes collègues de l'UPLCI, nous sommes fiers d'apporter un coup d'accélérateur significatif à la programmation des travaux dans les bâtiments départementaux pour 19 millions d'euros, dont plus de 11 millions d'euros pour l'agrandissement et la restructuration des collèges de Saint-Laurent-Nouan, Neung-sur-Beuvron et Veuzain-sur-Loire. Nous sommes convaincus de l'impérieuse nécessité d'accompagner les projets sur le territoire avec la reconduction de la DDAD et de la DSR. Au total, le département accompagnera la ruralité et le développement durable à hauteur de 11 millions d'euros. Nous sommes également attachés à ce que nos infrastructures routières apportent toute la sécurité à nos concitoyens et qu'elles fassent une part significative aux mobilités douces, plus de 4 millions d'euros. Comme nous sommes également attachés à notre politique sociale innovante qui permet d'assurer notre rôle d'amortisseur de crise pour nos concitoyens. Enfin, bien que dynamiques, ces orientations budgétaires répondent aux mesures nationales potentiellement contraignantes, telles que la limitation de nos dépenses de fonctionnement. Grâce à une bonne gestion, cette esquisse budgétaire de près de 437 millions d'euros qui vient de vous être présentée répond aux ambitions fortes portées par le département. Mieux servir et accompagner les Loir-et-Chériens, innover dans nos politiques notamment sociales, soutenir notre ruralité et investir pour l'avenir.

Monsieur Benjamin VÉTELE Intervention de Philippe Gouet, président

Merci, Madame la présidente, chère Catherine. Je vais donc vous proposer de me donner acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire. Qui s'oppose ? Je vous remercie. Vous prenez acte, je suis obligé de le demander. C'est une obligation. Nous allons passer au dossier n° 3, développement durable, rapport annuel de la situation départementale et bilan de la politique achat durable. Pascal Huguet présentera le rapport développement durable et Yves Lecuir le bilan politique achat durable.

3. Développement durable – Rapport annuel de la situation départementale et bilan de la politique achats durables

Monsieur Pascal HUGUET

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, conformément à la loi Grenelle 2 de 2010 et préalablement au débat sur le projet de budget, nous devons vous faire partager un rapport sur la situation en matière de développement durable et un rapport sur l'action de notre collectivité dans ce domaine. Adopté en décembre 2020, notre Agenda 2030 a fait l'objet d'une mise à jour en juin 2022 suite à un travail mené conjointement avec les services et des élus du conseil départemental. Nous avons structuré au regard de cinq grandes finalités le développement durable de notre territoire. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre

territoires et entre générations, également les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables. Il est composé de 5 axes, 17 objectifs et 132 actions. Je ne vais pas vous citer les 132 actions, mais elles sont vastes. Le rapport 2021 recense les actions mises en œuvre dans le cadre des politiques départementales qui contribuent au développement durable. La grande diversité de ces actions reflète la complexité des thématiques que recouvre le développement durable. Elles soulignent aussi l'importance d'une construction transversale, j'insiste sur le mot « transversal », bien intégré dans toutes nos politiques actuelles au regard des finalités du développement durable permettant ainsi de mieux participer aux réponses à apporter aux enjeux actuels, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux. Ce rapport s'inscrit particulièrement dans le contexte de crise que nous connaissons actuellement et renforce l'intérêt de nos actions de sobriété et de rénovation énergétiques déjà engagées. Pour la suite, je laisse la parole à notre collègue Yves Lecuir sur la politique d'achat durable.

Monsieur Yves LECUIR

Merci, Pascal. Nous le savons tous, chers collègues, la commande publique du département est un élément essentiel pour être un levier en faveur de développement durable. C'est pourquoi en mars 2018, le département de Loir-et-Cher avait adopté une stratégie d'achat durable pour la période 2018-2021 avec près de 50 actions retenues. 2021, c'était la dernière année de mise en œuvre donc et c'est l'occasion aujourd'hui d'en souligner les éléments les plus marquants, nous en avons retenu six qui correspondent en gros aux objectifs qui avaient été assignés en 2018. Le premier, c'est une prise en compte de plus en plus forte du développement durable dans les achats relatifs aux besoins de fonctionnement de notre administration. Je vais juste prendre un exemple qui me paraît significatif, la consommation de papier par le département. Elle a baissé entre 2015 et 2021 de 43 % : en 2015 on achetait 12 700 ramettes de papier. Cela paraît un détail. En 2021, on n'en a plus acheté que 7 200. On a acheté moins, mais on a aussi acheté mieux parce que dans ce papier que nous avons acheté, aujourd'hui la part de papier 100 % recyclé est de 52 %, contre 28 % il y a deux ans. Non seulement on consomme 40 % de papier de moins, mais dans ce qui reste, on en consomme une majorité de recyclé. Le deuxième élément, mais je ne vais pas trop m'attarder dessus parce que cela a été évoqué à plusieurs reprises déjà depuis le début de cette session, c'est l'intégration d'un enjeu environnemental fort dans les opérations de rénovation de nos collèges. On a insisté sur les matériaux biosourcés, sur les énergies renouvelables, etc. Je n'y reviens pas. Troisième élément, des efforts soutenus ont été réalisés pour consommer de manière raisonnée et pour limiter et valoriser nos déchets en développant le recyclage de nos produits en fin de vie. Il s'agit de développer le réemploi. À titre d'exemple, on notera une forte hausse de l'utilisation d'enrobés recyclés en 2021, 40 400 tonnes et cela représente 60 % de tous les enrobés qui ont été déployés sur le département. 60 %, c'est du recyclé. Quatrième élément dans un tout autre domaine, mais tout aussi essentiel, la poursuite du développement important du nombre d'heures d'insertion sociale dans nos marchés. En 2021, par exemple, sept nouvelles opérations ont fait l'objet de clauses d'insertion sociale, ce qui représentait 3 420 heures. Il faut noter qu'elles relèvent d'ailleurs toutes du domaine des infrastructures routières. Cinquième élément, dans le prolongement de ce que je viens de dire, un recours sensiblement accru aux marchés réservés à des structures du secteur adapté ou protégé ou au secteur de l'insertion par l'activité économique. Depuis 2017, le bilan est le suivant : près de 19 500 heures ont été réalisées dans le cadre de marchés réservés au profit de 137 bénéficiaires, dont 32 allocataires du RSA. Enfin, les derniers chiffres que je souhaite porter à votre connaissance concernent le soutien à l'économie locale. Tout d'abord, pour favoriser les circuits courts, nous avons pu intégrer 23 % de produits locaux dans les repas servis à nos collégiens en 2021. Dernier élément pour souligner l'importance que nous accordons à soutenir l'activité des entreprises de notre territoire, c'est la part de l'achat local dans le montant total de la commande publique du département. Cette part en 2021 a été de 59 %, c'est-à-dire que près des deux tiers des achats de notre collectivité ont bénéficié à des entreprises ou des structures situées en Loir-et-Cher. Si on étend la notion de local à la région Centre-Val de Loire, ce ratio n'est plus de 59 %, mais de 74 %, ce qui est très satisfaisant. Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des services du département pour les actions qu'ils ont réalisés et qui nous ont permis d'obtenir ces résultats qui sont conformes aux engagements que nous avons pris en 2018. On a bien avancé, mais dans ce domaine, beaucoup reste à faire et afin de poursuivre cette démarche, l'année 2021 a été consacrée à l'élaboration de la nouvelle stratégie d'achat du CD41 pour la période cette fois de 2022 à 2028. Nous avons adopté cette stratégie, je vous le rappelle, le 13 décembre dernier. Il nous faut donc poursuivre nos efforts pour faire de la commande publique du département un vrai levier pour agir en faveur de la transition écologique et de la transition sociale.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal et merci Yves. Une question de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt un commentaire. Je ne vais pas reprendre ce qu'Yves vient de dire. Je constate qu'effectivement, on a progressé en matière d'achat durable ; on a progressé dans le développement des itinéraires doux ; on a progressé au niveau des infrastructures avec l'emploi d'enrobés recyclés, mais aussi avec des enrobés à froid qui ont aussi un effet au regard de l'émission des gaz à effet de serre. On a un peu progressé sur l'incitation à la plantation d'arbres et de haies, il y a encore des marges de manœuvre, je pense que le dispositif n'est pas assez connu et qu'il faudrait vraiment être un peu plus communicant sur ce dispositif. Dans la rubrique « vivre ensemble », j'ai toutefois un regret concernant la co-construction. On voit qu'on est un peu faibles sur la démarche de co-construction à l'égard de nos concitoyens, mais aussi à l'égard des autres collectivités puisque sur le mode de gouvernance ou le partenariat avec les collectivités, on n'a rencontré qu'une seule collectivité. C'est écrit dans le rapport. Je trouve cela un peu dommage. J'émetts donc le vœu que la co-construction se développe un peu plus sur les prochaines années.

Monsieur Pascal HUGUET

Je pense qu'on a un escalier devant nous. D'une manière générale, sur un escalier de dix marches, peut-être qu'on a déjà franchi deux marches. Il nous en reste huit. Cela reste à prouver en termes de mathématiques. Sur la co-construction, on ne peut aussi que progresser et je souhaite bien évidemment qu'on puisse progresser là-dessus.

Cyrille BONVILLAIN, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Oui, Lionella, juste un mot pour rappeler que vous examinez ici le rapport de l'année 2021. En 2022, il s'est passé beaucoup de choses dans le domaine des circulations douces ; notamment nous avons rencontré l'ensemble des intercommunalités sur le schéma vélo et le développement des mobilités douces ; donc la démarche progresse.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Plus d'observations ? Vous voudrez donc bien me donner acte de la communication du rapport 2021 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable et du bilan 2021 du plan d'action « Loir-et-Cher 2021, stratégie d'achat durable, responsable et local du département ».

Madame Lionella GALLARD

Excusez-moi, président, j'ai oublié une note sur l'objectif dans la production de produits locaux et notamment la légumerie. J'ai lu un passage qui parle d'une société coopérative d'intérêt collectif qui serait mise en place au deuxième trimestre 2022, je voulais savoir ce qu'il en était.

Monsieur Patrick FELDNER, directeur général adjoint Loir-et-Cher durable

C'est un projet partenarial qu'on avait notamment avec la Chambre d'agriculture, qui s'est retirée du projet. Donc on est en train de trouver une nouvelle solution.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

D'accord, vous prenez acte ? Bien. Nous allons donc passer au rapport n° 4 sur les solidarités, avec deux intervenantes : Monique Gibotteau sur la dépendance et le handicap et Florence Doucet sur l'insertion.

4. Solidarités

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci président, je vous propose de donner acte de la communication du président du

conseil départemental sur les prévisions de dépenses et de recettes liées aux solidarités. Au titre du budget principal en investissement, un ajustement de crédits qui se traduit par une diminution des dépenses de 2 033 803 €, une révision du montant d'une AP votée antérieurement et la clôture d'AP portant sur des actions relatives au plan de relance qui n'ont pas pu aboutir. Le budget principal en investissement se chiffre ainsi à 2 404 899 € en dépenses et à 110 300 € en recettes au titre de cet exercice. En fonctionnement, premièrement un ajustement de crédits qui se traduit par une augmentation des dépenses de 4 991 838 €, liée notamment aux mesures nouvelles nationales, ensuite à la hausse du nombre d'enfants pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance et une augmentation des recettes de 4 033 213 € correspondant à un ajustement de recettes complémentaires liées aux nouvelles mesures nationales. Deuxièmement, un ajustement sur les autorisations d'engagement votées antérieurement avec une révision des montants et la clôture d'autorisations d'engagement portant sur des actions relevant du domaine de l'insertion. Le budget principal des solidarités en fonctionnement se chiffre ainsi à 214 775 174 € en dépenses et à 66 841 729 € en recettes. Les dépenses au sein des solidarités se chiffrent ainsi à 1 014 095 € en recettes et à 1 259 417 € en dépenses. Je veux revenir simplement sur le volet handicap et dépendance. Sur le chapitre fonctionnement, l'augmentation des crédits de 1 422 626 € correspond à l'impact des accords du Ségur, cette revalorisation des métiers de l'accompagnement social et médico-social qui était très attendue. Quant au volet dépendance, sur le chapitre fonctionnement, c'est l'inscription supplémentaire de crédits liée à la compensation financière par la CNSA de nouvelles mesures en faveur des services à domicile à hauteur de 1 471 251 €. Ce n'est pas une année pleine et cela concerne les articles 43 et 36, notamment les grilles salariales qui ont été augmentées avec le changement de catégories – on a monté chaque personnel d'une catégorie – et la prise en charge de la mobilité, la mobilité n'était pas prise en charge ni remboursée entre deux soignés si le temps d'intervention était égal à peu près à une heure, donc que du bon de ce côté. Je passe la parole à ma collègue Florence pour l'enfance et l'insertion.

Madame Florence DOUCET

Merci Monique. Concernant le domaine de l'enfance, en fonctionnement il est proposé une augmentation des crédits à hauteur de 5 260 000 € sur l'hébergement en maisons d'enfants à caractère social. Ceci est notamment lié à la hausse du nombre d'enfants pris en charge. Vous le savez, nous l'avons vécu en 2021, notamment avec un accroissement du nombre de tout-petits accueillis, c'était un signal fort auquel il a fallu faire face parce qu'on n'accueille pas un tout-petit comme on accueille un adolescent, naturellement. C'est aussi lié à l'impact de la loi « Taquet » dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, à l'impact des accords du Ségur de la santé, notamment sur la revalorisation salariale des métiers de l'accompagnement social et dans le médico-social inscrite dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 sur les établissements relevant de l'enfance à compter du 1^{er} avril, soit un million d'euros à affecter et à la compensation des virements qui ont été effectués en début d'année sur les dépenses afférentes aux centres maternels, en forte augmentation compte tenu du désengagement de l'État sur des publics migratoires et du nombre de placements plus important. À noter également un ajustement de plus 20 000 € au titre de l'accompagnement des jeunes accueillis chez des tiers dignes de confiance et des tiers bénéficiaires. C'est une tendance qui devrait s'accroître dans le temps. On ne s'interdit rien. Il faut penser effectivement à cette opportunité dans le parcours des jeunes qui sont confiés à l'aide sociale à l'enfance. Je vais profiter d'avoir la parole sur ce domaine pour vous rappeler que demain aura lieu la cérémonie de lancement du conseil de vie sociale. C'est une émanation de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance qui va réunir une trentaine de jeunes âgés de 8 à 19 ans qui ont ce trait commun, soit d'être accueillis à l'ASE soit d'avoir été accueillis à l'ASE. L'idée est qu'ils puissent s'exprimer, donner leur regard sur leur parcours de placement. Ce sont ces réflexions qui doivent nourrir nos politiques de demain. Laisser la parole aux jeunes pour impulser une politique nouvelle, c'est un beau challenge. Ces conseils de vie finalement se font de façon encore assez marginale en France, et le département de la Loir-et-Cher est le premier département de la région Centre à les mettre en place. Donc je pense que c'est un signe fort aussi de cette politique que l'on veut volontariste depuis de nombreuses années en réaffirmant notre volonté de mettre les moyens sur la prévention, avant toute chose, pour la protection des enfants. Concernant le domaine de l'insertion et de façon très rapide, vous dire qu'il y a une diminution globale des crédits à hauteur de 1 899 000 €, liée notamment à une stagnation des dépenses relatives au RSA et à un report d'actions, vous vous en doutez essentiellement dû à la crise sanitaire. Enfin, concernant la politique habitat, au titre du budget annexe du fonds de solidarité pour le logement, en fonctionnement, nous vous demanderons d'accepter un ajustement de crédits sur les recettes de fonctionnement de 4 158 €, qui sont nécessaires pour permettre l'équilibre de ce budget. Un petit focus sur ce FSL : 2023 sera une année à surveiller de près. Nous craignons particulièrement une précarisation des situations. On présume notamment une augmentation importante du nombre de dossiers sur le volet énergie à laquelle nous

devrons faire face. Je parle sous contrôle de Stéphane Cadoret qui était avec moi mardi au comité directeur du FSL. Il faudra peut-être revoir le fonctionnement, revoir les partenariats, mais effectivement 2023 sera une année particulière pour nous tous puisqu'il faudra de toute façon qu'on soit aux côtés des Loir-et-Chériens les plus en difficulté. C'est notre volonté et là aussi, on sera ambitieux.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monique, merci Florence. Effectivement, c'est un sujet extrêmement préoccupant, d'ailleurs les bailleurs sociaux aussi sont très soucieux de cette situation. Déjà en 2021, les taux de loyers impayés avaient aussi augmenté de façon considérable, donc la situation énergétique va encore compliquer plus les choses. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de prendre acte des prévisions de dépenses et recettes liées au domaine des solidarités sur le budget principal et sur le budget annexe du fonds de solidarité pour le logement. Vous prenez acte ? Je vous remercie. Nous allons passer au dossier n° 5, collèges, infrastructures, aménagement rural et environnement, et aérodrome Blois-Le Breuil. Bernard Pillefer pour les routes et les mobilités ; Claire FOUCHER-MAUPETIT : patrimoine et éducation ; Pascal Huguet : aménagement rural et environnement ; Philippe Mercier : qualité de l'eau ; Catherine Lhéritier : aérodrome Blois-Le Breuil. À vous.

5. Collèges, infrastructures, aménagement rural et environnement, et aérodrome de Blois-Le Breuil

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, je vous propose de donner acte de la communication du président du conseil départemental sur les prévisions de dépenses et de recettes liées aux collèges, aux infrastructures, à l'aménagement rural et environnement et à l'aérodrome de Blois-Le Breuil qui porte notamment donc, premièrement, sur les prévisions de dépenses et de recettes. Pour le budget principal, une diminution de 650 000 € des dépenses d'investissement ainsi qu'une augmentation des crédits de fonctionnement à hauteur de 650 000 €, une diminution des recettes d'investissement de 57 800 €. Pour les budgets annexes du parc routier et du service de la qualité de l'eau et de l'aérodrome de Blois-Le Breuil, une augmentation des dépenses d'investissement de 233 692 €, une augmentation des dépenses de fonctionnement de 279 000 €, une augmentation des recettes de fonctionnement de 594 787 €. Deuxièmement, sur les créations et modifications d'autorisations de programmes, vous avez pu le lire, et sur l'inscription en troisième point de 650 000 € qui permettra de faire face à la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux, comme vous le subissez tous. Dans le domaine des routes et des mobilités, je souhaite souligner les points suivants : d'abord l'augmentation de 1 500 000 € pour l'autorisation de programme du pont Charles de Gaulle pour la porter à 8,7 millions. Cette autorisation de programme date de 2016 et depuis son vote, le contenu des travaux s'est affiné. On a eu tout un nombre d'opérations, rappelez-vous, nous avons échangé sur le contenu du programme, un beau et vaste programme. Mais aussi pour tenir compte du coût des matières premières qui a largement aussi augmenté. Deuxième élément, une instruction de 1,9 million d'euros de crédits de paiement supplémentaires pour réaliser un programme complémentaire n° 2 de grosses réparations de voirie réalisées par anticipation du programme 2023. Voilà Monsieur le président, et je passe la parole à Claire FOUCHER-MAUPETIT.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard, Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci Bernard. Dans le domaine du patrimoine, la décision modificative intègre la prise en compte d'une dépense exceptionnelle de 650 000 € au budget 2022 afin d'intégrer les demandes de nos différents fournisseurs en lien avec la hausse des coûts énergétiques et les énergies, les matériaux, mais aussi l'inflation, on en a parlé. Pour le collègue Joseph Crocheton de Veuzain-sur-Loire, une réduction des crédits de paiement de 460 000 € pour l'année 2022. Différentes phases de concertation supplémentaires ont été nécessaires notamment pour la conception de l'opération de restructuration du collège qui retardent de quelques semaines la mise en consultation des entreprises, et donc le début des travaux. Pour la rénovation partielle également du rez-de-chaussée et remplacement de menuiseries de l'Hôtel du département, la conception de ce projet compte tenu des attentes de l'architecte des bâtiments de France a pris du retard. Une phrase qu'on répète assez souvent. La consultation des entreprises pour la phase travaux est repoussée en fin d'année 2022 et les travaux commenceront donc en 2023. Il est donc proposé

de réduire les 600 000 € de crédits de paiement prévus pour le début des travaux. Et puis la rénovation des premier et deuxième étages de l'hôtel du département. Le projet ne débutera pas en 2022 comme initialement prévu. Face aux difficultés de recrutement de la direction du patrimoine, il a été décidé de faire appel à une maîtrise d'œuvre externe retardant d'autant le projet. Les crédits de paiement pour l'année 2022 de 400 000 € sont donc diminués. Le report en 2023 des 50 000 € prévus pour la subvention exceptionnelle concernant les travaux d'aménagement pour le maintien de l'activité de la section aérienne de la gendarmerie de Tours : le solde de la subvention de 50 000 € devait être versé par le département de Loir-et-Cher à la réception de l'opération en 2022, mais les travaux ne seront pas achevés cette année. Concernant l'éducation et la légumerie départementale, compte tenu des investissements réalisés cette année et du projet toujours en cours d'étude pour la création d'une nouvelle structure, les crédits de paiement pourraient être diminués à hauteur de 150 000 € et reportés sur les exercices ultérieurs. Concernant le collège Marie Curie à Saint-Laurent-Nouan, pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la restructuration, 133 875 € sont différés également sur l'exercice 2023. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel outil de gestion de la restauration scolaire, la proposition d'inscrire 8 000 € de crédits supplémentaires pour la formation des agents en charge de la restauration. Pour les transports scolaires, un crédit supplémentaire de 250 000 € pour le transport des élèves en situation de handicap en raison du coefficient de révision des prix applicables au 1^{er} septembre 2022 qui induit une hausse du coût kilométrique de plus de 8,2 %. Je laisse la parole à mon collègue Pascal Huguet concernant l'environnement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. A Pascal.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci Claire, pour ce qui concerne le domaine de l'environnement, je vous propose trois diminutions de crédits. La première concerne 50 000 € concernant les travaux de restauration de la continuité écologique à Saint-Aignan-sur-Cher qui ne seront finalisés qu'en fin d'année 2023. Évidemment, ils n'apparaîtront donc pas dans les dépenses 2022. Ensuite, l'abandon du projet du projet d'acquisition du site naturel dit « Grand Liot » sur la commune de Langon-sur-Cher qui avait été réfléchi et envisagé et pour lequel on met un terme pour l'instant. Le troisième point concerne une recette de 36 000 € dans le cadre de la participation de l'agence de l'eau Loire Bretagne au titre du programme national d'action en faveur des espèces menacées, notamment la libellule « Agrion de Mercure » dans le cadre de travaux de restauration des marais et de l'espace naturel sensible, qui nous appartient dans la réserve naturelle nationale des Vallées de la Grand-Pierre et de Vitain. C'est donc une recette supplémentaire pour avancer dans ce domaine. Voilà les trois points qui nous concernent.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. Philippe à toi.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci Pascal. Cette partie de rapport concerne le service de la qualité de l'eau, avec une diminution des crédits de paiement inscrits en 2022 à hauteur de 30 000 € dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental d'alimentation en eau potable pour actualiser, réorienter ou proposer des préconisations en termes d'études, de travaux ou de gouvernance à l'échelle de l'ensemble de notre territoire. Compte tenu des échanges avec l'agence de l'eau Loire Bretagne toujours en cours sur le contenu du cahier des charges, le lancement de l'étude est retardé. Je laisse la parole à ma collègue Catherine Lhéritier concernant Le Breuil.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe, Catherine.

Madame Catherine LHERITIER

Merci président, donc concernant le budget annexe de l'aérodrome du Breuil, il est principalement proposé de retirer 150 000 € prévus pour la création de bornes électriques pour les avions. Cet investissement est reporté sur 2023.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Vous voudrez bien me donner acte sur les prévisions de dépenses et de recettes liées aux collèges, aux infrastructures, à l'aménagement rural et à l'environnement et à l'aérodrome de Blois Le Breuil. Une intervention.

Monsieur Michel CONTOUR

Juste un mot, les 20 % d'augmentation sur le pont Charles de Gaulle ne sont que les prémices de ce que nous risquons de rencontrer ces prochaines années, d'où mes propos de tout à l'heure. Un autre mot, puisqu'on a parlé de la route, Monsieur Feldner, c'est à vous que je pose la question. On a été interpellés par un maire qui s'interrogeait sur les nouvelles techniques qui ont été évoquées. Je crois que Benjamin l'a évoqué tout à l'heure, en ce qui concerne les hydrorégénérations des routes et de la quantité importante d'eau, paraît-il, que cela nécessiterait.

Monsieur Bernard PILLEFER

Président, juste deux petits mots introductifs et je laisserai la technique à Patrick. Tout d'abord, dire que c'est une technique qui est utilisée de façon exceptionnelle, il ne faut pas non plus voir une généralisation de ce procédé. Pourquoi utiliser cette technique maintenant ? On est confrontés à un problème de sécurité sur cette voie alors que la couche de roulement est encore en bon état et qu'il apparaît plus judicieux en fin de compte d'utiliser cette technique qui, sur le bilan environnemental, sera à l'équivalent. On n'aura donc pas déployé de l'enrobé sur un secteur routier qui est en conformité. La problématique de la sécurité, c'est le ressuage, c'est-à-dire la remontée du bitume qui vient rendre les routes dangereuses, puisque vous savez que le facteur essentiel sur une route, c'est sa rugosité. Plus l'évacuation de l'eau, mais l'évacuation de l'eau est d'autant plus facilitée que vous avez de la rugosité. On est donc sur une solution temporaire. Je rebondis aussi sur les propos de notre collègue Benjamin qui disait qu'il fallait faire des efforts sur les procédés mis en œuvre sur les chantiers routiers. Nous le faisons déjà. On peut toujours s'améliorer, mais nous le faisons déjà au niveau de ces techniques, puisque nous utilisons des enrobés froids, voire tièdes. Nous sommes sur des enduits superficiels qui sont donc moins consommateurs et moins producteurs de gaz à effet de serre, donc il faut entendre ces éléments. Je l'ai toujours dit ici devant cette assemblée, la préoccupation du service des routes – et j'y souscris totalement –, c'est d'abord et avant tout la sécurisation des usagers de la route. Il nous fallait apporter une réponse rapide, efficace. Certes c'est une technique consommatrice d'eau, mais si vous prenez la consommation d'eau pour produire l'enrobé pour son cylindrage et autres, vous savez, on va être sur une économie générale équivalente. Il faut regarder la globalité de la problématique et j'insiste sur le fait que c'est bien une réponse ponctuelle qui est apportée à un problème de sécurité, qui est la priorité des priorités du service des routes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de passer au rapport n° 6, le fonctionnement des collèges et les actions menées en faveur de l'éducation et de la jeunesse. Claire FOUCHER-MAUPETIT nous présentera le fonctionnement des collèges et Tania André, les activités artistiques et culturelles.

6. Le fonctionnement des collèges et les actions menées en faveur de l'éducation et de la jeunesse

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport qui prévoit notamment pour 2023 d'allouer aux 27 collèges publics une dotation globale de fonctionnement représentant une somme totale de 1 621 827 € après majoration de 3 % du montant final calculé pour chaque établissement ; de reconduire le fonds de péréquation à hauteur de 208 564 € destiné à améliorer la qualité des repas servis et à accompagner l'utilisation croissante de produits locaux de qualité ; d'abonder par la réfaction opérée sur les dotations des collèges ayant un fonds de roulement supérieur, on sait que le paramètre important, c'est les 90 jours de fonctionnement ; d'attribuer aux 26 collèges publics, hors Cité scolaire pour Augustin Thierry, les dotations issues du fonds de péréquation ; d'attribuer une dotation spécifique à hauteur de 33 700 € au collège Augustin Thierry pour ses dépenses énergétiques, qui est le seul collège public à ne pas être concerné par la reprise en direct par le département des dépenses

d'énergie ; concernant la restauration scolaire, de maintenir en 2023 les différents tarifs appliqués en 2022, afin de préserver les familles dans un contexte de forte inflation ; de maintenir le taux de participation des collèges aux charges communes à 17 % pour la demi-pension et 30 % pour l'internat ; de ramener la contribution des collèges publics aux dépenses de rémunération des personnels du conseil départemental de 23,5 % à 19,5 %, mesure qui représente un effort important du département évalué à 190 000 € favorisera une hausse du crédit nourriture de l'ordre de 7 %. Conserver à hauteur de 2 % du montant des recettes encaissées le taux de contribution au plan d'investissement des équipements de restauration scolaire et d'attribuer aux 27 collèges publics la dotation au titre du fonds départemental de restauration scolaire pour l'année 2023, ce qui représente une enveloppe globale de 100 000 €. Je laisse la parole maintenant à ma collègue Tania André sur la politique liée aux activités artistiques et culturelles.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire ; Tania.

Madame Tania ANDRÉ

Merci Claire. Parce que l'accès à la culture est une richesse pour nos jeunes, notre assemblée soutient depuis de nombreuses années maintenant l'enseignement artistique dans nos collèges. C'est donc 8 500 € et non pas 8 000, il y a une coquille dans notre rapport, que nous vous demandons de voter aujourd'hui en ce sens, à savoir 3 000 € pour quatre ateliers de pratique artistique à raison de 750 € par atelier dans des collèges de Blois, Romorantin, Morée et Vendôme ; 1 000 € pour deux ateliers de culture scientifique et technique à Bracieux et à Blois ; 2 000 € pour la classe à horaires aménagés théâtre du collège Louis Pasteur de Morée et pour la classe aménagée musique des provinces à Blois ; et enfin 2 500 et non 2 000 € pour quatre projets d'éducation artistique et culturelle à savoir « Image des autres, image de soi », un projet photographique collectif au collège Jean Edmond de Vendôme, « Les arts au service du développement durable » au collège Jean Edmond de Vendôme, l'atelier danse sur la thématique de la danse baroque aujourd'hui au collège Louis Pergaux de Neung-sur-Beuvron et enfin « La Joconde prend la parole », un atelier théâtre et vidéo au collège Saint-Exupéry du Controis-en-Sologne.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Tania. Pour ce rapport n° 6, nous devons voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Adopté à l'unanimité.** Je vous remercie, nous allons passer au dossier n° 7, culture, jeunesse, lecture publique et sport donc Tania André pour la culture jeunesse et Maryse Persillard pour le sport.

7. Culture, jeunesse, lecture publique et sports

Madame Tania ANDRÉ

Merci, président. Au travers de ce dossier n° 7, dans le cadre de la DM2, je vous propose de donner acte de la communication du président sur les prévisions de dépenses et de recettes liées aux politiques culture, jeunesse, lecture publique et sports, ainsi qu'à la création d'autorisations d'engagement, des ajustements et des clôtures d'autorisations de programme liées aux politiques culture, lecture publique et sports également. Pour le volet culture, il convient de souligner l'attribution d'une subvention de 60 500 € à la commune de Marcilly-en-Beauce pour les travaux de restauration des charpentes et de la voûte de l'église Saint-Pierre au titre du patrimoine architectural, une attribution aussi d'une subvention de 553 € à la commune de Romorantin-Lanthenay pour la restauration de trois registres paroissiaux au titre du patrimoine écrit, une attribution d'une subvention de 9 000 € à la Compagnie du hasard de Feings au titre de l'éducation artistique et culturelle, et enfin dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, une attribution d'une subvention de 1 000 € à la Compagnie du Divan de Blois pour la réalisation de projets de théâtre de la compagnie. Pour le volet sports, je cède la parole à Maryse Persillard qui va vous apporter des précisions notamment sur deux sujets sur lesquels nous travaillons maintenant depuis quelques mois, à savoir l'organisation du premier tournoi mondial de rugby scolaire à Pontlevoy et sur le relais de la flamme olympique.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Tania. Maryse.

Madame Maryse PERSILLARD

Merci, Tania. Je vais vous signaler deux éléments.

Premièrement l'attribution d'une subvention de 100 000 € à l'association « Héritage Pontlevoy » pour l'organisation du premier tournoi mondial de rugby scolaire, la « Rugby Héritage Cup à Pontlevoy ». Création d'une autorisation d'engagement spécifique de 100 000 € d'une durée de deux ans, 50 000 € de crédits de paiement sont à prévoir dès 2022. Autorisation donnée au président de signer au nom du département une convention de subventionnement avec l'association « Héritage Pontlevoy ». La France accueillera le premier tournoi mondial de rugby scolaire du 8 septembre au 28 octobre 2023. Dans ce cadre la « Rugby Héritage Cup » sera organisée du 2 au 7 septembre 2023 à l'abbaye de Pontlevoy. Il s'agit d'une compétition mondiale de rugby à sept pour les garçons et les filles de moins de 15 ans. Plus de 600 filles et garçons issus de 24 écoles s'affronteront au cours de ce tournoi de rugby à sept. Ce tournoi devrait regrouper 24 écoles et les délégations seront mixtes. Vingt seront issues des pays qualifiés pour la coupe du monde professionnelle de rugby à 15, quatre invitées dont l'Union nationale du sport scolaire UNSS et l'union générale sportive de l'enseignement libre UGSEL. Il s'agit également d'un projet éducatif dans lequel le tournoi sportif est associé à deux autres défis plus culturels et il s'appuie sur des valeurs comme le bien manger, le vivre ensemble, la rencontre et le partage autour des cultures. Le budget prévisionnel est de 1 157 000 € et d'autres collectivités ont été sollicitées : la région Centre-Val de Loire pour 120 000 €, la communauté de communes du Val de Cher Controis pour 50 000 €, la commune de Pontlevoy pour 20 000 €.

Deuxièmement, pour l'organisation du relais de la flamme, convention à intervenir avec Paris 2024, la création d'une autorisation d'engagement spécifique de 180 000 € d'une durée de trois ans. Je vous rappelle que lors de la séance du 13 décembre 2021, le conseil départemental s'est porté officiellement candidat auprès du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 pour accueillir le relais de la flamme olympique et paralympique qui doit sillonner le pays en prévision de l'ouverture des Jeux à Paris en juillet 2024. La contribution financière sollicitée auprès des départements est de 150 000 € hors taxes, soit 180 000 € toutes taxes comprises avec une possibilité d'échelonnement sur trois exercices : 2022, 2023 et avant le 1^{er} mars 2024.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Avant de donner la parole à Benjamin qui a levé la main, je souhaitais dire que ces deux événements sportifs importants vont mettre en avant les valeurs du sport pour nos jeunes et les moins jeunes aussi bien entendu ; ce sera une mise en lumière importante de notre beau département de Loir-et-Cher. Concernant la rédaction sur la flamme olympique, je le précise bien, c'est une autorisation d'engagement spécifique de 180 000 € d'une durée de trois ans. C'est sur trois années, ce n'est pas pendant trois ans. Nous sommes bien d'accord. C'était inscrit avec plus de précision dans le rapport. Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Alors moi j'adore le sport et je pense que cela honore notre collectivité de soutenir les initiatives et les manifestations sportives. Sur le montant qu'on verse pour la coupe du monde de rugby scolaire, j'avoue que je ne suis pas à l'aise, parce que je trouve que c'est un gros montant. Je vous le dis comme je le pense, je trouve que c'est un gros montant, c'est un gros budget, un million d'euros, et je pense que dans ce type de manifestations, ce qui est aussi important c'est que nous soyons en capacité d'accompagner le sport pour tous. Je sais Monsieur le président, que vous êtes attaché à cette notion de culture pour tous, sport pour tous, notamment à destination des jeunes. J'en profite d'ailleurs pour saluer le geste que vous avez fait en soutien aux classes horaires aménagés sport des collèges du département et de Blois en particulier, mais là, sur ce montant, alors qu'on manque beaucoup de visibilité, qu'on va subventionner une association en direct, qui est une association que je ne connais pas et qui ne me semble pas être une association référence en matière sportive, j'avoue être un peu surpris par ce montant. Je ne fais pas de mauvais procès, mais je souhaite l'interroger publiquement. Un million d'euros pour un tournoi de cette nature, même si la Coupe du Monde de Rugby va être un événement important pour la France, cela me paraît beaucoup. 100 000 € pour une association qu'on ne connaît pas, cela me paraît beaucoup, et quelles contreparties, en tout cas quelle association et quel travail fait auprès du comité, de la fédération, des clubs locaux pour permettre aussi que de nombreux scolaires du département soient concernés ? C'est la première observation. La deuxième observation, c'est sur Terres de Jeux. Je pense que là aussi, c'est quelque chose qui est justifié, qui est légitime, mais il faudra qu'on soit collectivement attentifs à ce

que dans la déclinaison qui sera faite pour notre territoire, ce ne soit pas un financement directement à la structure nationale, mais qu'il y ait bien au contraire une volonté du comité d'organisation de pouvoir massivement associer les publics jeunes ou les publics qu'accompagne le département dans le cadre de ses politiques publiques en général.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Benjamin. Concernant la Coupe de l'Héritage qui sera organisée à Pontlevoy, ce sera quand même une coupe internationale. 22 pays seront présents, et d'ailleurs cette coupe sera reproduite à chaque coupe du monde de rugby. Je crois que le prochain pays organisateur doit être la Nouvelle-Zélande, il me semble, donc en Nouvelle-Zélande, il y aura également une Coupe de l'Héritage. C'était juste une petite précision. Préciser également que la région investit également 120 000 €. J'entends bien, mais je pense que pour nos jeunes, c'est quelque chose d'extrêmement important de porter ces valeurs du sport et je crois qu'il faut y aller. Cela me semble absolument indispensable.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Sait-on aujourd'hui dire combien de jeunes Loir-et-Chériens vont être concernés par cette manifestation ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Il y aura au moins une équipe de sept, puisque ce sont sept joueurs, mais il y en aura plus puisqu'il y a les remplaçants. Je précise aussi que le terrain de rugby qui sera construit sera un terrain qui restera, ce ne sera pas une installation uniquement pour cette Coupe de l'Héritage. Il y a donc un investissement qui est quand même fait pour le sport. Bien entendu, l'ensemble de nos collègues seront associés à ces manifestations sportives pour pouvoir assister à ces matches.

Madame Tania ANDRÉ

Collèges et lycées aussi, de toute la région, puisque la région elle-même a voulu associer les lycées.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Et puis il y aura aussi une couverture médiatique de cet événement. Je rappelle que la Fédération française de rugby est partie prenante dans cette aventure. C'est quand même quelque chose qu'il faut soutenir à mon sens. Tu voulais ajouter quelque chose, Maryse ?

Madame Maryse PERSILLARD

Oui, tous les clubs de rugby du département ont été sollicités pour recevoir les équipes et il y a déjà des choses qui se mettent en place notamment à Vendôme où il y a eu une réponse positive pour héberger les jeunes pendant une semaine. Je signale que cela va durer, on va leur faire visiter un tas de choses, Chambord, etc., donc c'est notre culture qu'on va leur faire connaître en même temps.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Maryse, pour ces précisions. Je vous propose un vote pour ce dossier. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? **Adopté à l'unanimité.** Je vous remercie. Nous allons passer au rapport n° 8, le personnel, qui sera présenté par Catherine Lhéritier.

8. Le personnel

Madame Catherine LHÉRITIER

Sur le personnel, je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport qui prévoit les créations et suppressions d'emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, ainsi que le tableau des emplois permanents au 1^{er} novembre 2022. C'est récurrent, ce type de décision. Par ailleurs, il est pris acte de l'inscription des crédits nécessaires à la gestion des ressources humaines à hauteur de 1 300 000 € pour 2022. Ces crédits permettront de répondre aux mesures gouvernementales

Publié le 13 décembre 2022

de revalorisation des personnels, la revalorisation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022, l'attribution du complément de traitement indiciaire pour certains personnels médico-sociaux avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022 selon l'application du Ségur et la mise à niveau des indices de traitement de catégorie B à compter du 1^{er} septembre 2022 faisant suite à la revalorisation des catégories C en janvier 2022.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Avant de donner la parole à Benjamin, juste une précision : sur la mission des clauses d'insertion, nous allons intégrer en 2023 au conseil départemental les deux personnes qui travaillent aujourd'hui sur ce sujet important au sein de la maison de l'emploi du Blésois.

Benjamin, ensuite Michel Contour.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président. J'en profite en tant que président de la maison de l'emploi pour vous remercier, ainsi que Cyrille Bonvillain et Stéphane Cadoret qui ont été très souteneurs sur cette initiative. Je pense que c'est par ailleurs une bonne chose que le département puisse récupérer en direct la compétence clause d'insertion. D'abord, cela veut dire que c'est une ressource qu'on va garder sur notre territoire, et ensuite parce que tout cela est extrêmement cohérent compte tenu à la fois de ce que sont nos investissements, et des politiques que nous accompagnons. Je vous salue donc sur cette décision. Sur la question du rapport en tant que tel, en revanche, j'avais une question concernant les personnels qui sont effectivement éligibles à la prime Ségur. On en a parlé dans notre commission permanente, on a été les uns et les autres destinataires d'un certain nombre de questionnements de la part de nos personnels au sein de notre assemblée, les organisations syndicales ont également porté la revendication d'avoir un élargissement du versement de la prime. Qu'en est-il sur ce sujet, Monsieur le président ?

Monsieur Michel CONTOUR

Même questionnement.

Madame Catherine LHÉRITIER

Mes chers collègues, on en a effectivement échangé lors de la commission permanente tout à l'heure. Un petit peu de retour sur l'histoire de cette prime Ségur, puisqu'elle est consécutive à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social entre le Gouvernement et les départements en février 2022, qui avait eu pour conséquence qu'il avait été décidé entre l'État et les départements d'accorder une revalorisation de 183 € net par mois aux professionnels de la filière socio-éducative par équité avec les personnels soignants. C'était le départ de la réflexion. Suite à cette décision, nous avons eu un décret qui a été publié le 29 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale. La difficulté de ce décret, c'est qu'il instaure une prime facultative qui est équivalente à 183 € mensuels, et qu'en plus il énonce une catégorie très limitative d'emplois qui peuvent bénéficier de cette prime. Cependant, dès la publication de ce décret, le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre obligatoire de ce dispositif par l'insertion dans la loi de finances rectificative à venir d'un complément de traitement indiciaire équivalant à 183 € net avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022. C'est cette information, qui s'est confirmée par le vote de la loi de finances en juillet, qui nous a conduits à différer l'application de ce premier décret puisqu'une prime, vous le savez tous, n'a pas le même effet qu'un complément de traitement indiciaire, puisque sur le complément de traitement indiciaire, on cotise à la retraite et c'est quelque chose qui est vraiment intégré dans la rémunération des agents. C'est donc un traitement bien préférable à l'attribution d'une prime. Cela dit, nous venions d'attribuer le nouveau régime de primes introduit par le RIFSEEP et nos personnels avaient perçu cette prime en antériorité de l'été. Quoi qu'il en soit, nous avons souhaité attendre les précisions à la fois de la loi de finances et du décret qui s'ensuit, puisque, et je l'ai dit, la prime facultative recelait de nombreux défauts et des imprécisions. C'est une prime je viens de le dire sans cotisations retraite pour des titulaires dont le périmètre est très flou, et notamment sur les cadres d'emplois concernés. Ce que nous avons souhaité, c'est éviter les iniquités de traitement entre nos agents et de ce fait, attendre le CTI et puis bien évidemment ce que nous souhaitons, c'est que le CTI ait un périmètre d'application plus précis. Aujourd'hui, la loi a effectivement été votée cet été. Nous sommes dans l'attente du décret d'application et cette loi comporte dans sa rédaction le fait d'avoir un décret pour être appliquée, donc nous sommes contraints de toute façon d'attendre le décret pour l'appliquer. Évidemment, dès que le décret va paraître,

Publié le 13 décembre 2022

le département se met en ordre de marche pour verser ce complément de traitement indiciaire et le verser bien évidemment avec effet rétroactif au mois d'avril comme c'est demandé et comme de toute façon la loi le prévoit.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine, avant de donner la parole à Michel, je précise que ce décret d'application est vraiment attendu pour novembre, d'après les informations que nous avons au niveau du Gouvernement.

Monsieur Michel CONTOUR

J'ai une autre question qui nous est parvenue concernant la délibération sur laquelle nous avons voté la mise à disposition de véhicules pour les aides à domicile. Par les retours que nous avons, il semblerait que ces véhicules ne peuvent être prêtés qu'à des agents d'associations et non pas à des agents des collectivités, ce qui semblerait poser un problème d'équité sur le territoire, au niveau des CIAS en particulier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Michel, Stéphane, tu donnes quelques informations ?

Monsieur Stéphane CADORET, directeur général adjoint Loir-et-Cher solidaire

Il ne s'agit pas de prêt de véhicules, il s'agit de la mise en place d'une flotte automobile sur le département dans son ensemble, avec l'idée d'attribuer effectivement, de travailler avec les services d'aide à domicile pour que les services d'aide à domicile attribuent des véhicules de fonction à ces salariés. Effectivement les véhicules de fonction sont possibles dans le secteur privé de manière assez égalitaire pour l'ensemble des salariés, ce qui n'est pas possible dans les collectivités territoriales puisque seuls certains personnels ont accès à la possibilité d'avoir un véhicule de fonction. C'est cette règle qui effectivement nous pose une difficulté d'application, donc il est possible pour les CIAS de répondre à l'appel à manifestation d'intention du conseil départemental pour faire grossir la flotte de véhicules et de fait, intégrer des coûts qui soient diminués, mais dans ce cas, il s'agira de véhicules de service, donc n'ayant pas la possibilité d'avoir à un remisage à domicile alors que le véhicule de fonction sert effectivement aussi au parcours et au transport personnel et professionnel, ce qui est plutôt intéressant. Là-dessus, le président du CIAS a écrit au ministre pour savoir comment on pouvait faire évoluer la règle par rapport à cela, pour l'instant sans réponse de sa part.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Stéphane pour ces précisions. Je vous propose de délibérer sur ces prévisions de dépenses supplémentaires concernant la gestion des ressources humaines. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Adopté à l'unanimité.** Je vous remercie. Je vais prendre en charge les deux derniers rapports, le rapport n° 9 qui concerne la situation financière des AP/CP et des AE/CP, seconde décision modificative 2022.

9. Situation financière des AP/CP et des AE/CP – Seconde décision modificative 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport relatif à la modification des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement. Le solde des mouvements opérés sur AP, donc autorisations de programmes, et AE, autorisations d'engagement, lors de la présente session s'établit tel qu'il suit : les AP de dépenses, tous budgets confondus 3 010 171 € et les AE de dépenses - 3 518 €. Je vous propose donc une délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? 14 abstentions : Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin (2 voix avec le pouvoir donné par Angélique Dubé), Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Qui vote pour ? **16 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Guillaume Peltier, Virginie Verneret.

Je vous remercie. Dossier n° 10.

10. Synthèse financière seconde décision modificative 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 10 est la synthèse financière de la seconde décision modificative 2022. Mes chers collègues, je vous rappelle brièvement les contours définitifs de cette décision modificative. Elle constitue un ajustement de + 3,3 % de nos prévisions budgétaires issues du budget primitif, puis de la première décision modificative. La seconde décision modificative 2022 consolidée s'équilibre en dépenses et en recette à 12 879 997 euros. En recettes de fonctionnement, on note une hausse de 3,3 % provenant essentiellement de l'ajustement du produit des droits de mutation à titre onéreux, ce qu'on appelle les DMTO, avec un montant supplémentaire de 6,5 millions d'euros et des recettes concernant le secteur des solidarités + 4 millions d'euros. Les recettes d'investissement augmentent de 6 %, soit 0,8 million d'euros. Les dépenses de fonctionnement proposées sont en hausse de 3,4 %, soit une hausse de 11,4 millions d'euros. Les dépenses d'investissement sont en baisse de 5,9 %, soit - 4,2 millions d'euros. Enfin, cette décision modificative enregistre un montant destiné au remboursement anticipé d'emprunts à hauteur de 5,6 millions d'euros. De la même façon, je vous propose de délibérer sur cette décision modificative. Qui vote contre ? Une réflexion.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Une remarque générale. C'est vrai que ce n'est jamais simple à la fois de suivre tous les rapports qui concernent la DM2 et d'arriver sur une synthèse qui est aussi une construction générale. D'une certaine manière, dans les dispositions qui sont prises rapport par rapport, on peut s'y retrouver et avoir des questionnements. Mais dans ce qui a guidé principalement l'élaboration et le cheminement de la DM2, avoir une réserve plus prononcée, notamment parce que c'est aussi l'occasion de pointer un certain nombre soit de dépenses non réalisées, soit de recettes nouvelles qui auraient pu être anticipées et qui auraient pu financer d'autres dépenses et d'autres politiques publiques. Donc d'une manière assez globale, on ne votera pas non plus la DM2, parce qu'on pense qu'il y a un certain nombre de points qui auraient pu servir à d'autres dépenses, notamment des dépenses que nous avons proposées à l'occasion soit du BP 2022, soit de l'examen du BS en juin dernier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin, je prends acte de ton propos. Je vais donc passer au vote, s'il n'y a plus d'intervention.

Qui vote contre ? Deux voix contre : Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui.

Qui s'abstient ? 12 abstentions : Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin (2 voix avec le pouvoir donné par Angélique Dubé), Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay.

Qui vote pour ? **16 voix pour** : Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Huguet, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Guillaume Peltier, Virginie Verneret.

Adopté. Je vous remercie.

Pour conclure cette session, nous avons un vœu qui a été présenté et construit par Hanan El Adraoui et Benjamin Vételé. Je précise que nous avons échangé durant le week-end avec Benjamin pour une ou deux microcorrections qui ne changent rien le fond du vœu. Mon cher Benjamin, à toi la parole ou Hanan, comme vous le souhaitez.

Madame Hanan EL ADRAOUI

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, en février 2020 notre assemblée départementale adoptait en séance plénière à l'unanimité moins une abstention une déclaration commune s'inquiétant d'un vaste projet privé de complexe touristique golfique, le Chambord Country Club. Sous un nouveau nom, le complexe touristique Domaine des Pommereaux, le voici de retour. Le nom change, mais le projet reste le même. Ce projet prévoit sur une superficie de 400 ha, dont 240 ha d'exploitations agricoles, 119 ha de forêts et des zones humides, la construction d'un complexe hôtelier quatre-étoiles, des résidences hôtelières, 565 villas et appartements, un golf de 27 trous, une piscine, un centre équestre, des terrains de tennis, et tout cela sur un site Natura 2000, le plus grand d'Europe qui fait l'identité de la Sologne. Dans le cadre des travaux de construction d'un plan d'action Agenda 2030 porté par notre département, nous avons souhaité des objectifs forts et clairs concernant la protection de la biodiversité, des milieux et des espèces, de la qualité de l'eau ainsi que de la gestion de manière durable, de la volonté de miser sur un tourisme de proximité. Ce projet, en pleine période de crise climatique, énergétique et environnementale, avec des nappes phréatiques au plus bas et des perspectives d'amélioration incertaines, va à l'encontre de tous les objectifs et ambitions que le département s'est fixés. 220 emplois potentiels ne peuvent justifier ni l'implantation de ce projet particulièrement destructeur de la biodiversité de notre territoire, ni la privatisation d'une zone naturelle classée au profit d'une offre touristique et de loisirs. Aujourd'hui, un tel projet apparaît inutile et contraire aux objectifs portés par notre département. Le conseil départemental de Loir-et-Cher exprime ses fortes inquiétudes qui portent, d'une part, sur les conditions de financement et de rentabilité de ce projet, et d'autre part sur les impacts environnementaux de l'opération. En effet ce projet situé dans un espace naturel agricole et forestier va exercer une forte pression anthropique sur cette zone classée Natura 2000. Le projet prévoit pour l'implantation de 565 maisons, un important défrichage qui impacte en grande partie les lisières essentielles au développement de la biodiversité. Le parcours de golf dont les conditions d'exploitation posent la question quant à l'utilisation prévue de produits phytosanitaires et aux conditions d'arrosage estival, risque de dénaturer le caractère humide d'une partie de la zone. Enfin, des opérations de terrassement sur le site sont prévues sans précision sur leur ampleur ni sur l'impact des travaux sur les espèces naturelles, faune ou flore. D'autre part, le conseil départemental exprime de fortes réserves sur ce projet, en particulier au regard de la loi Climat et Résilience qui impose une réduction forte de l'artificialisation des sols et qui viendrait obérer d'autres projets majeurs structurants pour notre territoire. En conclusion, et après débat, le conseil départemental réuni en session plénière le lundi 24 octobre 2022, exprime son opposition sur l'opportunité de ce projet et interpelle Monsieur le préfet sur les conséquences négatives de laisser se poursuivre sa réalisation. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Hanan. Des prises de parole avant ce vote : Michel dans un premier temps.

Monsieur Michel CONTOUR

Sur ce projet, on avait voté la prudence autant que je me souvienne. Je crois qu'on est toujours dans le même état d'esprit. Il y a juste une petite chose, sur le principe, qui me manque dans tout le descriptif qu'on vient d'avoir, c'est la position des élus locaux. Savoir ce que localement, ils en pensent. C'est vrai que nous, nous allons décider avec notre vision des choses, et je partage ce vœu, je suis tout à fait d'accord. Néanmoins, la position des élus locaux manque un peu au dossier.

Madame Virginie VERNERET

Bonjour, chers collègues, je voulais dire que je suis entièrement d'accord avec Hanan, que déjà ce projet posait quelques inquiétudes et je suis entièrement d'accord avec ce qu'elle vient de dire. Je suis élue localement.

Monsieur Stéphane BAUDU

J'en ai souvent parlé avec Benjamin et c'est une question qui est un peu redondante sur notre territoire. Autant je suis toujours très inquiet d'opposer les Français les uns contre les autres, potentiellement contre les golfeurs, là-bas contre les chasseurs, contre les agriculteurs, contre ceux qui ont des piscines ou ceux qui mangent de la viande. Je pense que cela, c'est effectivement du caricatural, mais là, on est au-delà de la caricature, on est sur un projet qui effectivement impacte notre territoire, la thématique de la biodiversité et de la sobriété foncière qui est un sujet qui nous occupe largement sur le territoire. Laisser partir un projet comme celui-ci, c'est impacter le développement demain de bons territoires sur lesquels nous regardons, nous expertisons, dans nos SCOT, dans nos PLUI, pour être vertueux et efficaces. Et cela, c'est mettre à mal ce travail des élus locaux. Ne serait-ce que sur cet angle, je soutiens cet appel.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Stéphane. Agnès et ensuite Catherine.

Madame Agnès THIBAUT

Sur ce projet effectivement, on peut se poser beaucoup de questions, surtout vis-à-vis de la population et vis-à-vis de nous tous. En fait, c'est un manque de cohérence totale sur notre politique de zéro artificialisation et sur ce projet. Ce manque de cohérence, c'est-à-dire que n'importe quel habitant qui fait une demande d'agrandissement de maison, en tout cas dans notre site Natura 2000, je parle pour la Sologne, pour notre territoire, c'est impossible, sinon très compliqué. On prend donc acte. C'est Natura 2000. Mais voir un projet pareil, c'est un vrai questionnement et je pense que c'est un manque de cohérence total de notre politique départementale. Effectivement, je suis complètement d'accord, il nous manque l'avis du maire de La Ferté Saint-Cyr, parce que je n'aime pas faire d'ingérence concernant les projets qui portent sur une collectivité sans avoir l'avis. Peut-être que vous l'avez, moi je ne l'ai pas. Je pense que c'est une vraie question qui est posée, je pense qu'il y a vraiment de l'incohérence à être d'accord avec ce genre de projet.

Madame Catherine LHÉRITIER

Mes chers collègues, je voulais rappeler qu'on s'est déjà exprimés sur le sujet. Je rejoins Michel sur ce point, et c'est vrai qu'on sera tous concernés par la sobriété puisqu'à chaque opération, il faudra analyser cela soit à l'échelon régional, soit à l'échelon départemental.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Juste une petite correction sur l'écriture du vœu sur la phrase initiale : « En février 2020, notre assemblée départementale adoptait en séance plénière... », c'était en commission permanente. On corrigera ce petit élément. Nous n'avons pas la compétence économique, mais je vais quand même faire une petite précision. On ne manque pas de golfs dans le Loir-et-Cher, il y a trois golfs et je vous signale que pour les golfs actuellement en France, comme beaucoup de clubs sportifs, mais surtout pour les golfs, les investissements sont très lourds et nos clubs ont beaucoup de difficulté à équilibrer leur budget. Je ne vois pas la nécessité d'un golf supplémentaire qui risquerait de mettre en difficulté les trois golfs existants. C'était juste un commentaire. Une intervention de Pascal.

Monsieur Pascal BIOULAC

Pour des raisons personnelles d'élu local sur des mises en place de projets d'artificialisation de sols, je m'abstiendrai sur ce vote, Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien.

Monsieur Pascal HUGUET

Dans le même esprit, moi également, je m'abstiendrai sur ce dossier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Nous allons donc participer au vote maintenant qu'il n'y a plus d'intervention.

Qui vote contre ce vœu ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions : Pascal Huguet, Michel Fromet, Pascal Bioulac.

Qui vote pour ? **Les autres conseillers départementaux votent pour (27 voix pour)**. Je vous remercie.

Nous allons clôturer cette session, je vous remercie de votre présence. Deux petites interventions.

Monsieur Pascal BIOULAC

C'est la Sologne qui veut être indépendante, excusez-moi. Sans aucune arrière-pensée de ma part, je rapporte juste un propos. Nous sommes quatre conseillers départementaux, si je ne dis pas de bêtises, à avoir été interpellés publiquement par la Conférence régionale du sport par le président du comité régional olympique et sportif lors de la présentation du plan Sport Santé qui a été présenté à l'occasion d'un Comité syndical du Pays de Grande Sologne que j'ai la chance de présider. Excusez-moi de faire un coup de pub, nous sommes le premier pays à l'échelle de la région à signer une convention Sport Santé qui va être adoptée ou qui a été adoptée à la dernière commission permanente du conseil régional. Nous avons donc travaillé avec les services et le monde sportif et médical de notre secteur à la mise en place de cette convention et il nous a été reproché à cette occasion, à Virginie Verneret, Agnès Thibault, Christophe Thorin et moi-même, l'absence du conseil départemental aux sessions de la Conférence régionale du sport. Je dis cela sans arrière-pensée, je parle sous le contrôle de mes trois autres collègues, on a été interpellés publiquement, je vous remonte l'information, Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Il me semble qu'on était quand même bien présents. Il faudra signer la feuille pour la DM2.

Madame Agnès THIBAUT

Dernière petite chose. Je voulais être certaine que la Sologne faisait bien partie du conseil départemental. Nous avons reçu avec Pascal deux retours inconnus, on a reçu donc « Monsieur Pascal Bioulac » et « Madame Agnès Thibault », conseil départemental du Loir-et-Cher, et c'est marqué « retour inconnu ». Il s'agit d'un bulletin du groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne. Je suis d'accord, j'ai croisé Monsieur le président samedi, il m'a dit que j'étais dans l'opposition parce qu'on voulait prendre une photo ensemble, il m'a dit : j'accepte de poser avec des membres de l'opposition, mais est-ce qu'on est oubliés ? Est-ce qu'on ne parle pas assez ? Je ne sais pas. Il faut donc dire à tous les journalistes, à tout le monde, que nous sommes bien conseillers départementaux de Sologne et que c'est bien dans le Loir-et-Cher. Merci pour votre écoute.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Avant de donner la parole à notre DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES, je souhaitais te préciser que c'était sur le ton de la plaisanterie, samedi, pour la photo, il y avait beaucoup d'humour et nous avons ri, donc ce n'était pas une attaque personnelle, tu le sais très bien. Ensuite, je précise bien qu'effectivement, la Sologne fait toujours partie du Loir-et-Cher. Il n'y a pas de problème.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Agnès et Pascal, au nom des services départementaux, je vous présente nos plus plates excuses parce que c'est une erreur de notre part. En fait, cette mention est apposée sur les enveloppes qu'on réexpédie aux anciens conseillers généraux ou départementaux et là on a eu une petite erreur d'aiguillage vous concernant. Je vous présente encore une fois nos excuses et cela ne se reproduira pas.

Publié le 13 décembre 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bien. Je vous remercie pour votre présence, la qualité de nos échanges et le climat serein de cette matinée. Pour ceux qui le souhaitent, on se retrouve au Pavillon du Bourg Neuf pour le déjeuner. Bon après-midi à tous, merci.

La séance est levée à 13 h 06.